

23 avenue Louis Pasteur  
BP 30248  
67606 SELESTAT Cedex  
[www.ifs-selestat.fr](http://www.ifs-selestat.fr)

Madame PLAISANCE Myriam  
Directeur de Soins

Madame GAERTNER Catherine  
Adjointe de la Direction

Institut de Formation  
en Soins Infirmiers  
Affaire suivie par

Madame AUBERT Christine  
Assistante de Formation

Madame WEYH Alexia  
Assistante de Formation

☎ 03 88 57 55 45  
✉ [secretariat.ifs@ghso.fr](mailto:secretariat.ifs@ghso.fr)

# PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU GROUPE HOSPITALIER SÉLESTAT OBERNAI



# TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b><i>PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</i></b> .....	<b>4</b>
1.1.	PREAMBULE.....	4
1.2.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE .....	5
1.3.	LA DEMARCHE QUALITE.....	5
1.4.	LES INTERVENANTS.....	6
1.5.	LE CADRE DE SANTE FORMATEUR .....	6
1.6.	LES LOCAUX.....	6
<b>2.</b>	<b><i>PERSONNELS DE L'I.F.S.I.</i></b> .....	<b>7</b>
2.1.	EQUIPE DE DIRECTION .....	7
2.2.	EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	7
2.3.	EQUIPE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE .....	7
2.4.	EQUIPES SUPPORTS DU GROUPE HOSPITALIER SELESTAT- OBERNAI.....	7
<b>3.</b>	<b><i>LE PROJET PEDAGOGIQUE</i></b> .....	<b>8</b>
3.1	PREAMBULE.....	8
3.2	LE PROFIL DE L'ETUDIANT à FORMER .....	9
3.3	L'inclusion de l'apprenant en situation de handicap .....	10
<b>4.</b>	<b><i>L'INFIRMIER(E) - ACTIVITES ET COMPETENCES</i></b> .....	<b>12</b>
4.1.	DEFINITION DE L'INFIRMIER(E).....	12
4.2.	DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER(E) .....	12
4.3.	ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INFIRMIER(E).....	12
4.4.	DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION .....	12
4.5.	LE SERVICE SANITAIRE .....	13
<b>5.</b>	<b><i>FINALITES DE LA FORMATION</i></b> .....	<b>14</b>
<b>6.</b>	<b><i>CONCEPTION DE LA FORMATION</i></b> .....	<b>15</b>
6.1.	CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFSI DU GHSO .....	15
6.2.	LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES .....	16
6.3.	LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES.....	17
6.4.	LES DIFFERENTS ACTEURS .....	17
6.4.1	L'ETUDIANT INFIRMIER.....	17
6.4.2	LE FORMATEUR.....	18
6.4.3	LES INTERVENANTS.....	18
6.4.4	LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN .....	18
<b>7.</b>	<b><i>FORMES DES ENSEIGNEMENTS</i></b> .....	<b>20</b>
7.1.	LES MODALITES PEDAGOGIQUES .....	20
7.2	LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE.....	21
7.2.1	PLATEFORME DEDIEE .....	21
7.2.2	OUTILS DE COMMUNICATION A DISTANCE .....	21

7.3 DIVERSITE DE PARCOURS DE FORMATION.....	22
<b>8. ORGANISATION DE LA FORMATION .....</b>	<b>23</b>
8.1. L'ORGANISATION SEMESTRIELLE .....	23
8.1.1 ACTIVITES DE SOINS INFIRMIERS ENSEIGNEES .....	23
8.1.2 LA CONCEPTION DE L'EVALUATION ET LE DISPOSITIF DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES ATTENDUES .....	24
8.2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE.....	25
8.2.1 LE FORMATEUR REFERENT DE PROMOTION .....	25
8.2.2 LE FORMATEUR REFERENT D'UNITE D'ENSEIGNEMENT (CF ANNEXE IV) .....	26
8.2.3 LE FORMATEUR REFERENT DU SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ETUDIANT(E) .....	27
8.3.LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES .....	28
8.3.1 LES OBJECTIFS GENERAUX .....	28
8.3.2 LES UNITES OPTIONNELLES .....	29
8.3.3 L'ANGLAIS .....	29
8.4. LE SUIVI PEDAGOGIQUE.....	29
8.4.1 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES .....	30
8.4.2 LE SUIVI INDIVIDUEL .....	30
8.4.3 LE SUIVI COLLECTIF .....	30
<b>9. FORMATION CLINIQUE EN STAGE.....</b>	<b>32</b>
9.1. MODALITES PEDAGOGIQUES .....	32
9.2. LES OBJECTIFS DE STAGE.....	33
9.3. LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE .....	33
9.4. AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE .....	34
9.5 LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL.....	34
9.6 LA PLACE DU STAGE HUMANITAIRE .....	35
9.7 LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGE PAR LES ETUDIANTS .....	35
9.8. L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS .....	35
9.9. LE FORMATEUR PERMANENT REFERENT DE STAGE.....	36
9.10 L'ANALYSE DE SITUATION OU ACTIVITES RENCONTREES .....	37
9.11 LES OUTILS PEDAGOGIQUES DISPONIBLES POUR L'ETUDIANT .....	37
<b>10. CERTIFICATION .....</b>	<b>38</b>
10.1. VALIDATION DES COMPETENCES.....	39
10.2. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS.....	39
10.3 L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS.....	39
10.4. ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFSI du GHSO.....	40
10.5. PRINCIPES DE NOTATION RETENUS .....	40
10.6. POSSIBILITES D'AMENAGEMENTS DES ETUDES ET DISPENSES .....	40
10.7. ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT .....	41
<b>11. 11. DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS .....</b>	<b>41</b>
11.1. DROITS DES ETUDIANTS.....	41

11.2. DEVOIRS DES ETUDIANTS.....	42
<b>ANNEXES</b> .....	<b>44</b>
ANNEXE I. COURS MAGISTRAUX NECESSITANT LA PRESENCE DE L'ETUDIANT .....	45
ANNEXE II. MODALITES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'IFSI DE SELESTAT.....	47
ANNEXE III. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNES A L'IFSI DU GHSO .....	58
ANNEXE IV. LISTE DES REFERENTS DES UE .....	63
ANNEXE V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2023/2024 .....	66
ANNEXE VI. LISTE DES TERRAINS DE STAGE DE L'INSTITUT DU GHSO.....	67
BIBLIOGRAPHIE.....	69

# 1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

## 1.1. PREAMBULE

Les Instituts de formations paramédicales (IFP) IFSI-IFAS du Groupe Hospitalier Sélestat-Obernai (GHSO) de Sélestat sont implantés sur le site du Centre Hospitalier de Sélestat dans une infrastructure architecturale lumineuse et un écrin de nature particulièrement propice à la formation.

Implanté en Centre Alsace, le Groupe Hospitalier de Sélestat-Obernai comprend :

- ✓ **L'Hôpital de Sélestat**<sup>1</sup> : 212 lits de médecine, chirurgie et obstétrique ; 45 lits d'Unité de Soins Longue Durée, 60 lits d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, 3 lits d'hébergement temporaire et 10 places en Hôpital de jour UGECAM composant le Centre Gériatrique « Les maisons Dr OBERKIRCH ».
- ✓ **Le nouvel hôpital d'Obernai** : 30 lits de médecine, 30 lits de Soins de Suite et de Réadaptation ; l'EHPAD<sup>2</sup> « Les Berges de l'Ehn » : 73 lits dont 3 lits d'hébergement temporaire ; l'EHPAD « Saint Vincent » : 32 lits.
- ✓ 950 personnels non médicaux et 120 personnels médicaux (*données 2022*)
- ✓ 30793 passages aux urgences, 17584 séjours, 1000 naissances avec le label Hôpital Ami des bébés (*données 2023*)
- ✓ Une direction commune entre le GHSO et l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent (HIVA)
- ✓ Etablissement fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire 11.

La proximité des IFP IFSI-IFAS du GHSO favorise la participation de professionnels de santé aux différents projets de formation et permet une offre diversifiée de terrains de stage généralistes et spécifiques.

Cette diversité contribue à la construction des compétences professionnelles de nos étudiants et permet d'adapter le parcours de l'étudiant en stage pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Inscrites dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, les équipes pédagogiques et administratives assurent, sous la responsabilité du directeur, la mise en œuvre des référentiels de formation, l'encadrement pédagogique et les dispositifs de formation spécifiques. De plus, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'évaluation des pratiques en situation réelle et exercer leur réflexion critique en participant à des audits cliniques ciblés.

Ce partenariat avec les professionnels, permet de sensibiliser et d'initier les futurs infirmiers à l'analyse des pratiques grâce à des méthodes et des outils spécifiques.

Pour les équipes des IFP, l'accompagnement individuel et personnalisé de chaque étudiant est une priorité : parcours de stage, rencontre avec les professionnels et le formateur sur le terrain de stage selon les besoins, suivi de l'acquisition des éléments de compétence, consultation des copies et explications en cas de difficultés lors d'une évaluation, cours de soutien collectifs, suivi pédagogique individuel....

De multiples partenariats par convention sont réalisés notamment avec la Faculté de Médecine de Strasbourg, l'Etablissement Français du Sang Grand Est ainsi que les Instituts de formation de Colmar.

De multiples projets sont menés chaque année notamment en pédagogie, avec le déploiement de la simulation en santé ; mais également par le développement d'actions de santé publique par la

<sup>1</sup> Données 2022

<sup>2</sup> Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

mise en œuvre du service sanitaire dans des établissements scolaires, des lieux de vie pour personnes en situations de handicap ou personnes âgées, ou encore en partenariat avec certaines entreprises de la région proches, géographiquement, de l'IFSI.

L'IFSI est rattaché au GHSO et fonctionne sous l'autorité du Ministère de la santé, en partenariat avec la Région Grand Est, la Faculté de Médecine de Strasbourg, l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité (DREETS) de la Région Grand Est et ainsi qu'avec bon nombre de lieux de stage différents et diversifiés.

## 1.2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Les IFP IFSI-IFAS du GHSO sont situés au 23 avenue Louis Pasteur, sur le site de l'hôpital, et à 10 minutes de la gare.

Ils regroupent deux formations paramédicales :

- ✓ L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) avec une autorisation capacitaire de 45 étudiants en première année de formation,
- ✓ L'Institut de Formation des Aides-soignants (I.F.A.S.) avec une autorisation capacitaire de 50 élèves maximum dont 40 places financées par la Région, proposant la formation en cursus complet, cursus partiel et cursus passerelle.

## 1.3. LA DEMARCHE QUALITE

Depuis janvier 2017, les IFP IFSI-IFAS de Sélestat impulsent une dynamique de mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'engagement de l'établissement de formation dans cette démarche trouve son origine dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain augmentant ainsi leur employabilité.

Des enjeux pédagogiques, sociaux et économiques ont nourri la réflexion et conforté la volonté de rendre plus visible l'offre de formation, de l'améliorer et de faire reconnaître un savoir-faire professionnel.

Les IFP IFSI-IFAS sont certifiés « Datadock » depuis juin 2017, et « Qualiopi » depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021. De fait, ces formations sont reconnues par les organismes financeurs OPCO (Opérateurs de compétences).

Notre politique qualité s'articule autour de 2 axes majeurs :

- ✓ Dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des étudiants, stagiaires, tutelles, partenaires de stage, des référentiels de formation et textes règlementaires ;
- ✓ Améliorer la satisfaction des apprenants, des intervenants et répondre au mieux aux attentes en donnant la possibilité d'expression, notamment, via les questionnaires de satisfaction en cours et fin de formation.

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leur avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueils sont utilisés : échange avec un membre de l'équipe pédagogique ou administrative, bilans de semestre ou d'année, participation des délégués à la section relative à la vie étudiante, déclaration d'évènements indésirables. Les membres du personnel et les intervenants sont également sollicités annuellement.

## L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique, repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci et aussi sur l'analyse des résultats.

L'évaluation du projet pédagogique sera régie par les critères et les indicateurs fournis par le référentiel National Qualité (Qualiopi).

Pour le projet pédagogique de la filière infirmière, un troisième domaine complète les 2 précédents : l'Agence de l'Évaluation et de Recherche de l'Enseignement supérieur (référentiel HCERES).

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre de la démarche qualité des IFP IFSI-IFAS, dont les indicateurs principaux sont :

- ✓ le degré de satisfaction des apprenants recueilli à la fin de l'année scolaire pour la formation théorique, ou fin de formation pour les formations continues ;
- ✓ le degré de satisfaction des apprenants recueilli lors des suivis pédagogiques post-stage pour la partie pratique.

### 1.4. LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée de :

- ✓ formateurs permanents : des cadres de santé issus de la filière infirmière et des infirmiers faisant fonction de cadre de santé. Ils possèdent un niveau d'expertise diversifié et complémentaire enrichi par des formations continues. Ils contribuent, sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut ;
- ✓ intervenants extérieurs qualifiés dans les domaines d'enseignement prévus par le référentiel de formation et exerçant dans les domaines : sanitaire, social et médico-social ;
- ✓ personnes venant témoigner de leurs expériences personnelles et/ou professionnelles au regard des thématiques en lien avec les enseignements.

### 1.5. LE CADRE DE SANTE FORMATEUR

Le cadre de santé formateur est une personne qui a développé des compétences spécifiques notamment en pédagogie d'adulte et qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation. Il participe soit à l'organisation pratique des activités de soins et en assure la logistique au sein des IFP du GHSO, soit à la construction du dispositif pédagogique et à sa mise en œuvre en institut de formation.

### 1.6. LES LOCAUX

Les IFP du GHSO disposent de :

- ✓ locaux destinés aux divers enseignements :
  - 3 salles de 50 places chacune,
  - 10 salles de tailles plus petite réservées aux enseignements théoriques, de travaux dirigés, travaux pratiques et de travail personnel guidé, entretiens individuels ;
  - 1 salle d'études et de pause pour les apprenants ;
- ✓ 2 salles d'enseignement des activités de soins sur le site de l'IFSI ;
- ✓ 2 salles d'enseignement des activités de soins partagés avec le service de formation continue de l'établissement support ;
- ✓ un accès (individuel) au centre de documentation de l'Université de Strasbourg et à la Bibliothèque Nationale Universitaire
- ✓ un accès gratuit au Centre de documentation des Hôpitaux Civils de Colmar ;
- ✓ postes informatiques avec accès à Internet ;
- ✓ espaces d'affichage réservés aux étudiants,
- ✓ un espace à vélos
- ✓ un espace extérieur agrémenté de tables et bancs.

Les étudiants ont accès au restaurant du personnel du GHSO suivant des modalités définies au tarif du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.).

La gestion des salles et l'accès au self sont susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire.

Nos bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une place de stationnement est matérialisée sur le parking devant les IFP IFSI-IFAS du GHSO. La flexibilité de nos espaces permet de recevoir les personnes en situation de handicap moteur et auditif.

## 2. PERSONNELS DE L'I.F.S.I.

### 2.1. EQUIPE DE DIRECTION

Directrice des soins des Instituts de formations paramédicales IFSI-IFAS GHSO : PLAISANCE Myriam  
Cadre supérieur de santé, coordonnateur pédagogique et adjoint du directeur : GAERTNER Catherine

### 2.2. EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ✓ GERARD Anita, cadre de santé formateur
- ✓ KLEINKNECHT Charline, cadre de santé formateur
- ✓ LOLL Sabine, cadre de santé formateur
- ✓ MARTIN Amandine, cadre de santé formateur
- ✓ PERREL Agnès, cadre de santé formateur
- ✓ TOSCH Emmanuelle, cadre de santé formateur
- ✓ VERSINI Fabienne, cadre de santé formateur

### 2.3. EQUIPE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

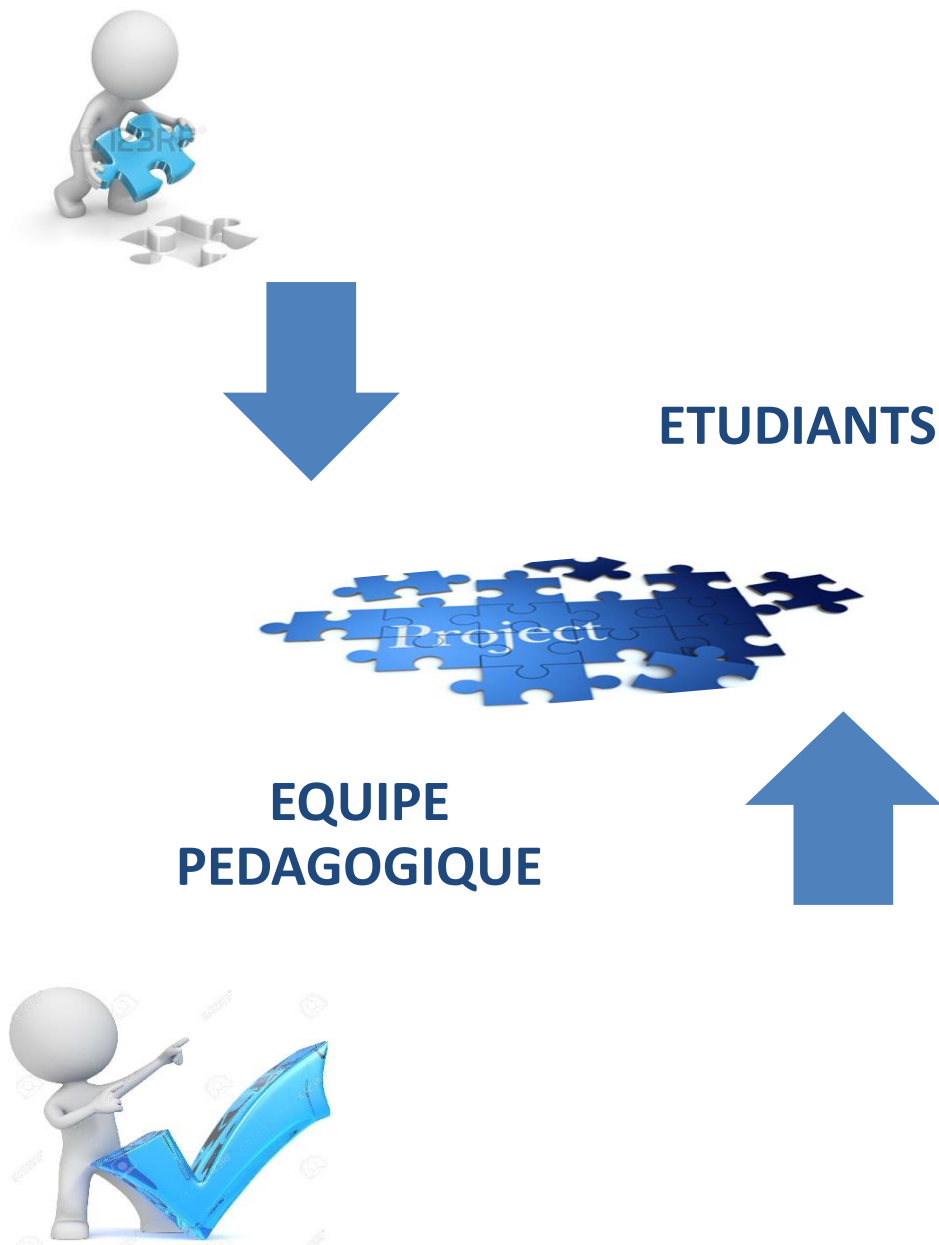
Secrétariat- Accueil :                   AUBERT Christine, agent administratif  
  HOLTZ Victoria, agent administratif  
  WALDVOGEL Virginie, agent administratif  
  WEYH Alexia, adjoint des cadres

Agent d'entretien :                   Mme SARAC Güner

### 2.4. EQUIPES SUPPORTS DU GROUPE HOSPITALIER SELESTAT- OBERNAI

Les IFP IFSI-IFAS étant rattachés au GHSO, ils bénéficient de l'appui des différentes équipes des directions des soins, ressources financières, économiques, techniques, humaines et informatiques pour toutes les questions relevant de ces directions et les travaux.





### **3. LE PROJET PEDAGOGIQUE**

#### **3.1 PREAMBULE**

Le contexte professionnel est en pleine mutation comme en témoignent les besoins de santé, l'offre de soins, le contexte économique, l'évolution technologique. Les modalités d'exercice changent avec les pratiques en réseau de soins, en multidisciplinarité, en collaboration, en coopération entre différents secteurs d'activité.

La démographie en santé avec un vieillissement de la population, des conditions sociales et économiques inégales, des patients plus exigeants, les pathologies chroniques avec un suivi au long cours, l'accompagnement des patients en fin de vie, la survenue de nouvelles pandémies sont des enjeux de société qui transforment les pratiques en santé.

Le développement des techniques dans les soins nécessite de la rigueur et de l'adaptation à la singularité de chaque patient. Les soignants de demain devront être des praticiens réflexifs en capacité d'analyser les situations.

Les étudiants, soignants de demain, doivent aussi être formés à la relation avec les usagers. Le métier d'infirmier s'exerce auprès d'une personne, être humain à part entière. L'approche humaniste est empreinte des valeurs de la profession et exige une posture professionnelle affirmée. Il s'agit de développer un esprit critique en vue d'améliorer les pratiques de soins, trouver les ressources nécessaires pour réfléchir les soins et les argumenter.

Ce contexte général nécessite de développer une pédagogie axée sur l'approche compétence. Celle-ci se construit autour de situations professionnelles au plus proche de la réalité avec trois paliers d'apprentissage : comprendre – agir – transférer.

S'appuyant sur ce contexte en évolution, le projet pédagogique de l'IFSI du GHSO est le fruit d'une réflexion menée en équipe pédagogique. Clé de voûte de notre dispositif de formation, il constitue un socle commun de conceptions et d'orientations pédagogiques sur lequel l'équipe pédagogique s'appuie pour conduire ses missions. Elaboré en tenant compte des textes réglementaires, il est centré sur l'étudiant dans un processus de réussite.

Il a pour but de :

- ✓ préciser l'orientation de la formation
- ✓ définir l'organisation de la formation
- ✓ expliciter les méthodes et moyens pédagogiques
- ✓ fédérer l'équipe pédagogique.

Répondant aux exigences du référentiel de formation, il a comme finalité de :

- ✓ professionnaliser le parcours de l'étudiant
- ✓ l'amener à devenir un praticien responsable, autonome et réflexif en lui permettant :
  - De développer son questionnement sur des situations professionnelles
  - De s'appuyer sur ses expériences et ses connaissances
  - D'effectuer des recherches
  - De résoudre des problèmes
- ✓ lui apprendre à reconnaître et gérer ses émotions
- ✓ développer une éthique professionnelle.

### 3.2 LE PROFIL DE L'ETUDIANT à FORMER

Le profil des étudiants, dans une formation professionnelle soignante, est très diversifié. Il comprend des étudiants nouvellement bacheliers, d'autres qui ont déjà suivi un cursus universitaire ou de formation technique. Certains sont en reconversion professionnelle, soit après une expérience dans le secteur sanitaire ou médico-social comme aide-soignant ou agent des services hospitaliers, soit après un cursus professionnel dans d'autres secteurs d'activités.

Il s'agit de promotions polymorphes sur le plan des générations et des parcours.

Le profil attendu est celui d'un acteur de la santé, capable de répondre aux besoins de santé d'une population.

Praticien autonome, responsable et réflexif, il s'inscrit dans une dynamique de progression, capable de :

- ✓ mobiliser le raisonnement clinique,
- ✓ développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques,
- ✓ se questionner et analyser ses pratiques professionnelles dans une démarche de qualité et de gestion des risques,
- ✓ s'inscrire dans une continuité des soins par la qualité des transmissions,
- ✓ être polyvalent et s'adapter à un contexte en constante évolution,
- ✓ être ouvert à la collaboration avec les différents professionnels des secteurs sanitaires et sociaux pour une prise en charge efficiente de la personne soignée,

- ✓ s'impliquer dans les différentes missions, notamment la démarche de santé publique, la recherche en soins et l'encadrement des futurs professionnels,
- ✓ développer une réflexion éthique et déontologique afin d'adopter une posture professionnelle : reconnaissance et gestion des émotions, juste distance, ouverture d'esprit et tolérance...

C'est ainsi que l'IFSI du GHSO se veut un lieu d'échanges, de débats avec les étudiants, les élèves, les formateurs et toutes les personnes intervenant auprès des apprenants en fonction de leur domaines d'expertise.

### 3.3 L'inclusion de l'apprenant en situation de handicap

Dans les Instituts de formations paramédicales IFSI-IFAS du GHSO, l'apprenant en situation de handicap ou présentant une autre déficience est accueilli et guidé dès l'inscription à la sélection. A sa demande lui sont fournis les documents lui permettant de demander les aménagements adaptés à sa situation en vue de la sélection et de son inscription définitive.

La faisabilité de la mise en œuvre de la formation est étudiée par la direction au regard des aménagements nécessaires. Si la situation de handicap ou autre déficience n'est pas compatible avec les aménagements possibles des IFP du GHSO, des informations lui sont données afin de lui permettre d'ajuster son orientation.

L'apprenant inscrit aux IFP du GHSO bénéficie d'un accompagnement de la mise en œuvre et du suivi des aménagements de sa situation de formation (en institut et en stage) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, etc. La situation est présentée en instance pédagogique pour décision, suivie d'une notification à l'apprenant des accords d'aménagement en fonction des possibilités avec le déroulement de la formation et des apprentissages.

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction de l'institut et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les ressources handicap permettent d'identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins et co-construire les solutions de compensation :

- ✓ Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet (tierce personne, équipe pédagogique, cursus antérieur, conseiller orientation, professionnels de santé assurant le suivi médical...)
- ✓ La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap
- ✓ Des moyens sont disponibles : Notice d'information - Maquette de demande des conditions de passage des épreuves aux examens - Entretien avec le référent handicap des IFP du GHSO.
- ✓ Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts pour le handicap concerné :
  - Le Conseil Régional du Grand Est
  - ARS Grand Est - Département des Ressources Humaines en santé Service des Professions non médicales – 03.83.39.79.63 grand-est.ars.santé.fr
  - MDPH Haut-Rhin 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 -03.89.30.68.10
  - MDPH 67 Bas-Rhin 6 A Rue du Verdon, 67100 STRASBOURG, 03 69 49 39 00.
  - AGEFIPH [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

- ✓ Le référent handicap des IFP IFSI-IFAS du GHSO
  - Catherine GAERTNER, catherine.gaertner@ghso.fr, 03.88.57.55.45.

Au sein des IFP du GHSO, la prise en compte du handicap et l'aménagement de la formation s'applique exclusivement sur la formation théorique en IFSI. La direction veille à la mise en œuvre effective et pérenne des préconisations retenues.

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement. Pour toute application de mesures d'aménagement des évaluations, l'apprenant peut être amené à composer dans une salle dédiée afin de bénéficier pleinement des modalités et d'assurer la discrétion professionnelle concernant la situation de l'apprenant.

Nature des aménagements	Indicateurs		Nature du handicap
Organisation du temps	Taux de majoration	Fonction du besoin de l'apprenant Maximum tiers temps	Troubles –dys- Troubles visuels Troubles auditifs...
Accès aux locaux et installation de matériel	Se référer au chapitre 1 ci-dessus	Salle d'examen proximité sanitaires Usage d'un fauteuil ergonomique Proximité mur, pilier	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs Troubles neuro-moteurs...
Aides techniques	Ordinateur de l'apprenant Ordinateur de l'IFPP Logiciels spécifiques	Fonction du besoin de l'apprenant	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...
Mise en forme des sujets	Agrandissement	Format A4 – A3	Troubles dys. Troubles visuels ...
	Taille et type de police	Fonction du besoin de l'apprenant	
Aides humaines	Secrétaire lecteur Secrétaire scripteur	Fonction du besoin de l'apprenant et de la durée de l'épreuve	Troubles moteurs Troubles visuels Troubles auditifs ...

Le calendrier des évaluations intègre une application de tiers temps pour chaque UE en cas de besoin. Les équipes pédagogiques concernées sont informées par courriel.

Lors du premier temps de suivi pédagogique, l'apprenant a la possibilité d'exprimer son besoin spécifique en lien avec sa situation de handicap temporaire ou permanente, ou autre déficience.

## 4. L'INFIRMIER(E) - ACTIVITES ET COMPETENCES

### 4.1. DEFINITION DE L'INFIRMIER(E)

Article 1<sup>er</sup> L 4311 – 1 du Code de la santé publique stipule :

« Est considéré comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui, en fonction des diplômes qui l'habilitent, donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu. »

### 4.2. DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER(E)

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements. Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration. <sup>1</sup>

### 4.3. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INFIRMIER(E)

Les actes professionnels et les activités de l'infirmière sont définis par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé Publique, cités dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Edition ENPS 2004) et issus de l'annexe I de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

- ✓ Observation et recueil de données cliniques,
- ✓ Soins de confort et de bien-être,
- ✓ Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes,
- ✓ Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes,
- ✓ Soins et activités à visée préventive, diagnostique ou thérapeutique,
- ✓ Coordination et organisation des activités et des soins,
- ✓ Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits,
- ✓ Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires,
- ✓ Veille professionnelle et recherche.

C'est à partir de ces activités principales que les dix compétences professionnelles, nécessaires et exigibles pour l'exercice infirmier, ont été déterminées.

### 4.4. DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION

L'IFSI du GHSO s'appuie sur la définition de Guy Le Boterf pour qui la compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné (savoirs théoriques, savoirs procéduraux, savoir-faire procéduraux, savoir-faire expérientiels, savoirs sociaux, savoir-faire cognitifs).

<sup>1</sup> Annexe 1 de l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

A. MONTESINOS définit la compétence de l'infirmier(ère) comme : « l'ensemble des interactions entre ses aptitudes, ses expériences, ses formations et ses attitudes. Ces interactions lui permettent d'observer et de **comprendre** sa situation de travail, puis de juger, de décider et **d'agir**. G. LE BOTERF complète cette définition par : « la compétence d'un professionnel se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles » ce qui engage l'action de **transférer**.<sup>1</sup>

La prise d'initiatives et de responsabilités nécessite des capacités à utiliser les connaissances, à les transformer et à mobiliser les réseaux d'acteurs en vue de maîtriser des situations professionnelles diversifiées.

Le référentiel de formation, en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier(e), s'articule autour de l'acquisition des 10 compétences suivantes : <sup>2</sup>

Cinq compétences COEUR DE MÉTIER	Cinq compétences TRANSVERSESES <sup>3</sup>
<b>C1.</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers	<b>C6.</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
<b>C2.</b> Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	<b>C7.</b> Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
<b>C3.</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<b>C8.</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
<b>C4.</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	<b>C9.</b> Organiser et coordonner les interventions soignantes
<b>C5.</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	<b>C10.</b> Informer, former des professionnels et des personnes en formation

#### 4.5. LE SERVICE SANITAIRE

Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, ce dernier est intégré à la formation infirmière et constitue un élément de validation du cursus notamment en lien avec la compétence 5.

Les temps composants le service sanitaire sont répartis sur la 2<sup>ème</sup> année de formation.

Le service sanitaire représente 6 semaines sur la durée totale de formation mais incluse dans les organisations semestrielles.

<sup>1</sup> MONTESINOS André, LE BOTERF Guy. Compétence. In : FORMARIER Monique, JOVIC Ljiljana. Les concepts en sciences infirmières. p. 110-111.

<sup>2</sup> Annexe III de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

<sup>3</sup> Compétences communes aux métiers de la santé

La formation théorique ainsi que la réalisation d'actions concrètes de prévention composant le service sanitaire et le développement des compétences professionnelles citées ci-dessus doivent permettre aux étudiants en soins infirmiers de formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'intention d'une population cible.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'acquisition et de mobilisation de savoirs méthodologiques, organisationnels et relationnels en lien avec l'ensemble des unités d'enseignements prévues en formation et au niveau de formation de l'étudiant au moment de l'action.

L'étudiant s'inscrit progressivement dans le projet en choisissant la thématique proposée par l'IFSI.

L'IFSI propose les partenariats en privilégiant :

- ✓ une diversité de structures,
- ✓ une diversité de publics,
- ✓ une diversité de thématiques en adéquation avec les priorités de la Stratégie Nationale de Santé et les besoins territoriaux,
- ✓ les apports de connaissances spécifiques nécessaires aux étudiants pour la construction du projet de prévention de santé publique,
- ✓ les éléments facilitateurs pour le bon déroulement du projet.

Une thématique d'unité d'enseignement optionnelle en 3ème année est consacrée au service sanitaire en cas de besoin pour les étudiants en reprise de formation, pour les étudiants n'ayant pu participer à l'action du service sanitaire pour des motifs justifiés en lien avec la réglementation en vigueur.

## 5. FINALITES DE LA FORMATION 1

La formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier vise l'acquisition des 10 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Le référentiel de formation des infirmier(e)s a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments des 10 compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un professionnel responsable et réflexif, un praticien autonome, c'est-à-dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions en autonomie et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

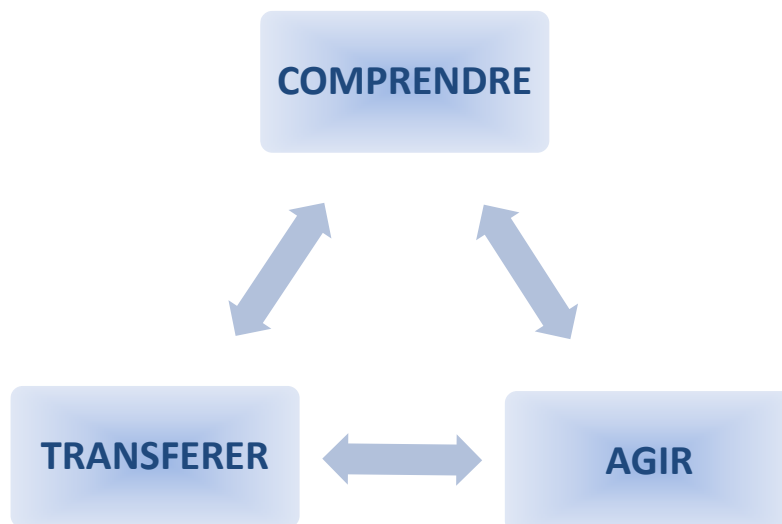
Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés auront acquis les éléments théoriques et pratiques des compétences requises pour l'exercice infirmier. Ils seront capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et sauront s'adapter à des situations variées. Le développement des compétences se poursuivra tout au long de l'exercice professionnel.

---

<sup>1</sup> Annexe III de l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier







Pour l'équipe pédagogique les axes prioritaires de la formation sont :

- ❖ **la sécurité et la qualité des soins** aux personnes prises en charge,
- ❖ le savoir professionnel au cœur de **la réflexion infirmière**,
- ❖ l'analyse des pratiques et **la posture réflexive**,
- ❖ **l'alternance IFSI/Stages** en collaboration avec les professionnels de santé.

## 6.2. LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation.

La philosophie des soins inspire notre philosophie de la formation qui place l'apprenant au cœur de nos actions en lien avec nos valeurs humanistes et nos conceptions pédagogiques.

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir sont :

### ❖ LE RESPECT

Il s'agit du respect de la personne (le patient, l'étudiant, les différents professionnels) dans sa dignité, ses droits et ses valeurs, mais aussi la tolérance, l'absence de jugement et l'humanisme qui représentent la base d'application de la déontologie.

### ❖ L'ECOUTE

Il s'agit d'être à l'écoute de l'étudiant afin que celui-ci puisse développer une écoute bienveillante auprès de tout interlocuteur. L'écoute est une valeur indispensable à une relation soignant /soigné de qualité ainsi qu'à une relation pédagogique constructive. Le développement d'une écoute attentive contribue à la construction de la posture professionnelle de l'étudiant.

### ❖ L'EQUITE

Il s'agit de répondre de manière individualisée au besoin singulier de chaque individu pour atteindre le but fixé.

Notre philosophie des soins est basée sur le concept du prendre soin qui, selon Walter HESBEEN, consiste à porter une attention particulière et ce, dans la perspective de lui (le patient) venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé<sup>1</sup>.

Prendre soin est une démarche qui engage le soignant dans une relation envers toute personne qui a besoin d'aide pour assurer ses besoins fondamentaux.

Soigner est un « *art* » qui permet de « *prendre soin* » de l'Homme.

L'appropriation de valeurs favorise le développement d'une identité professionnelle et le processus de professionnalisation.

Selon Wittorski, la professionnalisation s'entend comme un « *processus de construction des connaissances, savoirs et identité reconnus comme faisant partie de la profession choisie* ».

### 6.3. LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES

Se former demande à l'apprenant de **S'ENGAGER** et de **S'IMPLIQUER** tout au long des 6 semestres de formation en vue de construire son projet professionnel :

- ✓ Il acquiert des connaissances
- ✓ Il développe des capacités professionnelles
- ✓ Il développe des postures professionnelles
- ✓ Il dispense des soins infirmiers dans le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques
- ✓ Il questionne et analyse ses représentations et sa pratique professionnelle.

Ce questionnement et le développement des capacités professionnelles lui permettront d'assurer l'ensemble des soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie et les soins aux patients en garantissant la sécurité de l'utilisateur.

C'est pourquoi, il est demandé à l'étudiant :

- ✓ Un engagement continu et professionnel dans sa formation à l'I.F.S.I. et en stage
- ✓ Le respect des valeurs professionnelles énoncées précédemment
- ✓ L'assiduité aux cours et en stage.

### 6.4. LES DIFFERENTS ACTEURS

#### 6.4.1 L'ETUDIANT INFIRMIER

Pour l'équipe pédagogique l'étudiant est :

- ✓ **Un adulte en formation** avec son histoire, sa culture, sa personnalité, ses valeurs, sa propre représentation de la profession, qui s'engage dans la perspective d'acquisition de compétences professionnelles.
- ✓ **Un acteur de sa formation** capable de se situer, de décider, de s'affirmer, de se positionner et de s'engager dans une recherche de qualité des soins. Il développe et acquiert des compétences grâce aux interactions avec les différents acteurs de l'IFSI, les professionnels de santé et les personnes soignées, construisant ainsi son identité professionnelle.
- ✓ **Un professionnel en devenir** capable de s'interroger sur ses pratiques professionnelles, de les faire évoluer et de leur donner du sens.

---

<sup>1</sup> W HESBEEN W. – Le caring est-il prendre soin ? - revue perspective soignante – n°4, 1999, page 8.

---

#### 6.4.2 LE FORMATEUR

Le formateur met en œuvre le référentiel de formation selon le dispositif réglementaire et le projet pédagogique de l'I.F.S.I.

Dans cette approche socioconstructiviste, le formateur :

- ✓ **adapte** les méthodes pédagogiques en fonction des ressources et expériences personnelles et professionnelles de chacun ainsi que des caractéristiques et du potentiel du groupe,
- ✓ **accompagne** l'étudiant dans le repérage et l'analyse de ses modes d'apprentissage, lui facilitant l'appropriation de méthodes de travail,
- ✓ **suscite** le questionnement et la réflexion pour donner du sens à sa pratique,
- ✓ **aide** l'étudiant à identifier et développer sa propre conception des soins ainsi que ses valeurs professionnelles.

Dans notre institut, le formateur est un professionnel qui facilite l'apprentissage à travers différentes postures (accompagnateur, guide, enseignant, formateur, tuteur et évaluateur) et différentes valeurs (humanisme, respect, écoute, équité).

Il organise la formation en se basant sur les référentiels de formation, le projet pédagogique, les référentiels professionnels.

Il détermine les étapes dans le processus d'apprentissage et précise les seuils minimaux d'acquisition de compétences.

Il construit un parcours de stage, en collaboration avec les professionnels du terrain.

Il évalue les acquisitions de l'étudiant de façon normative selon les exigences des textes réglementaires, et de façon formative selon les besoins de l'étudiant ou du groupe d'étudiants.

Il assure le suivi personnalisé et accompagne l'étudiant dans la construction de son identité professionnelle.

---

#### 6.4.3 LES INTERVENANTS

A partir d'objectifs pédagogiques fixés avec les formateurs, les intervenants extérieurs participent à la formation des étudiants en rapport avec leurs compétences spécifiques.

---

#### 6.4.4 LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN

L'alternance de la formation renforce l'engagement, la responsabilisation et l'implication des services d'accueil en stage.

Les professionnels de la santé accompagnent les étudiants dans l'apprentissage de l'exercice professionnel, en partenariat avec l'équipe pédagogique.



SOINS INFIRMIERS



PRATIQUES DE SOINS



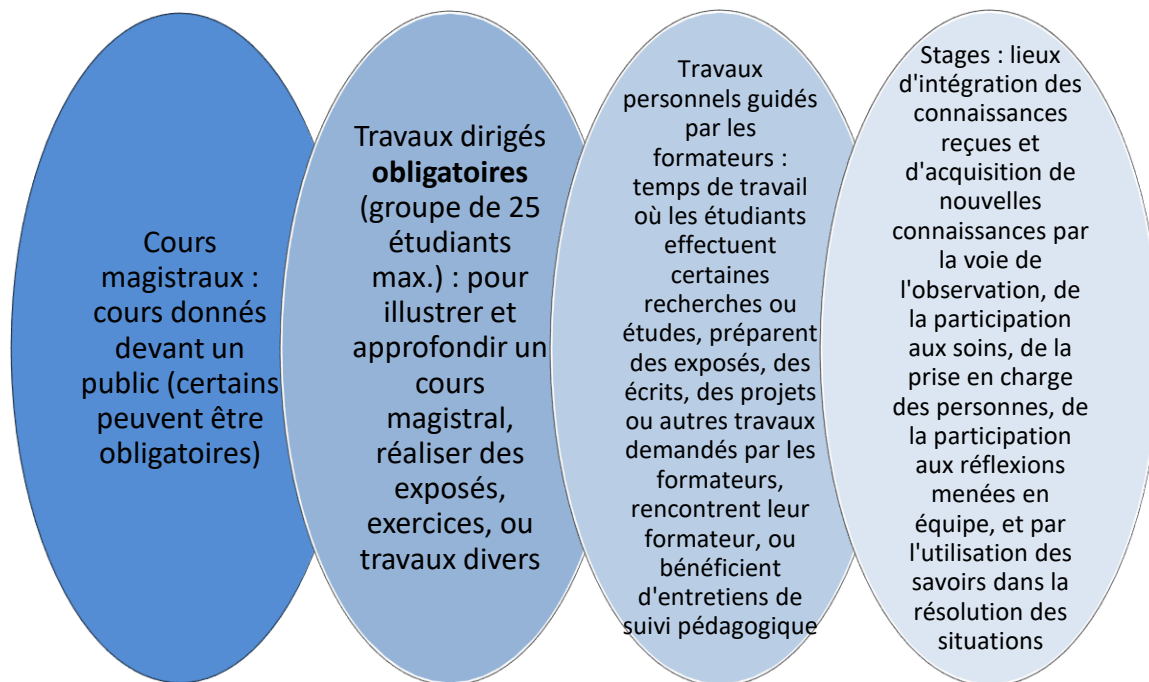
PORTFOLIO



JEUX DE ROLES



## 7. FORMES DES ENSEIGNEMENTS



*La crise sanitaire Covid-19 a permis la mise en place de cours en distanciel et/ou présentiel, ces dispositifs synchrones ou asynchrones peuvent être proposés en fonction du contexte.*

### 7.1. LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Les enseignements sont réalisés sous la forme de :

- ✓ **Cours magistraux :** cours, facultatifs ou obligatoires selon le projet d'enseignement, dont le contenu est plutôt théorique donnés par un enseignant en présentiel ou en distanciel devant un public généralement nombreux.  
Les formateurs suscitent l'interactivité en diversifiant les supports (vidéo, power point, illustration clinique, film, lecture documentaire...).
- ✓ **Travaux dirigés :** temps d'enseignement obligatoire réunissant au maximum 25 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certains travaux pratiques peuvent nécessiter la composition de groupes plus petits.  
Les formateurs accompagnent les étudiants dans la réflexion, veillent à la qualité des échanges en groupes, favorisent la posture réflexive.
- ✓ **Travaux personnels guidés :** temps de travail individuel ou collectif, accompagnés ou non par les formateurs pendant lesquels les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets ou rencontrent leur formateur référent du suivi pédagogique. Ces temps visent à mobiliser des savoirs, à approfondir et s'approprier des concepts, théories, connaissances...
- ✓ **Des exercices de simulation :** ils permettent aux étudiants d'avoir une approche réflexive sur des situations de soins simulées et de faire l'apprentissage de comportements professionnels.

## 7.2 LA STRATEGIE DE L'OFFRE NUMERIQUE

### 7.2.1 PLATEFORME DEDIEE

Des plateformes sont dédiées à l'exercice pédagogique au profit des étudiants :

→ MyKomunoté®

Extension du logiciel Forméis® de gestion du dossier scolaire, l'application MyKomunote est une plateforme interactive permettant à l'étudiant d'avoir accès à :

- son planning individualisé
- aux cours mis en ligne (à condition que le poids du document attaché ne dépasse pas 20 Mo)
- son relevé de notes
- la présentation de ses affectations de stage pour l'année
- des informations sur les stages passés ou à venir
- au remplissage de son e-portfolio

Cette plateforme est accessible depuis un poste informatique mais aussi depuis un Smartphone via un mot de passe individualisé, ce qui garantit la sécurisation de l'accès aux données personnelles.

Le programme de gestion du dossier Forméis® n'est accessible que par l'équipe pédagogique, administrative et de Direction sur un poste informatique des IFP du GHSO.

Cette plateforme de travail collaboratif permet de nombreuses possibilités de transmissions d'informations dans le cadre d'enseignements hybrides voire distanciel complets. L'accès se fait de manière sécurisée par le biais d'un mot de passe individualisé depuis un Smartphone ou un ordinateur. Le formateur et l'étudiant peuvent y avoir accès depuis les IFP du GHSO ou de leur domicile à condition d'avoir une connexion internet ayant suffisamment puissante (pour les visioconférences notamment).

→ Teams®

Il s'agit d'une plateforme collaborative tout-en-un, Microsoft Teams organise le travail à distance en proposant, dans la même interface, des fonctions de visioconférence, de messagerie instantanée, d'agenda partagé ou de partage de fichiers.

→ Moodle®

La plateforme MOODLE permet d'accéder à l'environnement numérique de l'Université de Strasbourg et permet aux formateurs et étudiants d'accéder à leur Espace Numérique de Travail (<http://ent.unistra.fr>) et notamment aux enseignements en lien avec la pharmacologie ainsi que la biologie fondamentale et les cycles de la vie, grandes fonctions. Chaque étudiant possède une adresse universitaire suite à son inscription à l'UNISTRA.

### 7.2.2 OUTILS DE COMMUNICATION A DISTANCE

Les étudiants peuvent également communiquer avec l'équipe administrative, la Direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique par le biais de la messagerie institutionnelle WEBMAIL GHSO.

Chaque messagerie possède son adresse mail dédiée : ghso.fr pour [webmail.ghso](mailto:webmail.ghso)

Les outils utilisés au sein des IFP du GHSO permettent donc aux étudiants d'échanger entre eux ou avec les formateurs mais également de basculer en enseignement hybride voire en enseignement distanciel complet très rapidement en limitant la perte de chance de réussite liée aux supports informatiques utilisés.

MISE A DISPOSITION DES ETUDIANTS DE MATERIEL INFORMATIQUE ADAPTE.

Depuis la rentrée de janvier 2021, les IFP du GHSO bénéficient de 12 ordinateurs portables offerts gracieusement par la Région Grand Est au profit des apprenants.

Les ordinateurs portables sont mis à disposition à tout étudiant qui en fera la demande contre contrat de location. Un logiciel bureautique libre de droit (OpenOffice®), ainsi que Teams sont installés sur l'ordinateur avant sa transmission à l'apprenant.

Cette révolution de la formation répond à deux exigences :

- ↳ La réforme de la formation continue de 2018 sous-tendue par l'idée d'engager des parcours individuels de formation tout au long de la vie ;
- ↳ Une nouvelle génération de formés ultra-connectés dont les besoins ne sont plus les mêmes que pour les générations antérieures.

Cette évolution renforce la posture du formateur en tant qu'accompagnateur, tuteur, aidant dans l'apprentissage et pas seulement un dispensateur de formation technique.

Elle nécessite l'introduction de nouvelles expertises numériques dans les centres de formation.

### 7.3 DIVERSITE DE PARCOURS DE FORMATION

Selon le parcours de formation et la réglementation en vigueur les étudiants peuvent bénéficier d'un parcours :

- ✓ en cursus complet
- ✓ ou partiel notamment dans le cadre de l'application de dispense d'unité(s) d'enseignement(s) ou bien selon la situation administrative (reprise de formation, redoublement de droit, mutation, césure....)

Sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, l'étudiant peut bénéficier de la prise en charge des frais de formation :

- ✓ par la Région Grand Est
- ✓ par un employeur : dans le cadre de la promotion professionnelle ou d'un contrat d'apprentissage (moins de 30 ans)
- ✓ par un opérateur de compétences (OPCO)

A défaut, il devra assurer à titre individuel les frais de sa formation.

## 8. ORGANISATION DE LA FORMATION

### 8.1. L'ORGANISATION SEMESTRIELLE

La formation est structurée en six semestres soit deux semestres par an.

L'acquisition des dix compétences se fait au cours des six semestres.

Selon le référentiel de formation, chaque semestre est consacré au développement plus particulier d'une ou deux compétences.

<b>Semestre 1 :</b> <b>Compétence 3</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<b>Semestre 2 :</b> <b>Compétence 1</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
<b>Semestre 3 :</b> <b>Compétence 2</b> Concevoir et conduire un projet de soins infirmier <b>Compétence 6</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	<b>Semestre 4 :</b> <b>Compétence 5</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs <b>Compétence 10</b> Informier, former des professionnels et des personnes en formation
<b>Semestre 5 :</b> <b>Compétence 4</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique <b>Compétence 9</b> Organiser et coordonner les interventions soignantes	<b>Semestre 6 :</b> <b>Compétence 7</b> Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle <b>Compétence 8</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire **d'unités d'enseignement** (U.E).

Ces connaissances théoriques, gestuelles, organisationnelles et relationnelles sont nécessaires dans la prise en soins des patients lors de la formation clinique et lors de l'acquisition des éléments des 10 compétences attendues pour l'exercice professionnel infirmier.

« Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :<sup>1</sup>

1°Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2°Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages ;

3°Par la validation des actes, des activités et des techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation. »

#### 8.1.1 ACTIVITES DE SOINS INFIRMIERS ENSEIGNEES

L'équipe pédagogique de l'IFSI du GHSO a fait le choix d'assurer des séquences pédagogiques théoriques et pratiques des activités et techniques de soins selon la réglementation en vigueur<sup>2</sup> pour l'exercice infirmier et ce tout au long des différents semestres. Ils font l'objet d'un apport théorique et/ou d'une démonstration et/ou d'une pratique en salle de simulation et/ou de manipulation de matériels thérapeutiques pharmaceutiques de dispositifs médicaux. Ces enseignements se font en groupes restreints (cf. annexe III).

<sup>1</sup> Article 18 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

<sup>2</sup> Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier



## 8.1.2 LA CONCEPTION DE L'ÉVALUATION ET LE DISPOSITIF DE VALIDATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS ET DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES ATTENDUES

Dans la démarche socioconstructiviste, l'équipe pédagogique varie les modalités d'évaluation. L'évaluation peut porter sur des savoirs déclaratifs (évaluation de connaissances) et des savoirs procéduraux (argumentation de pratiques), des ressources relationnelles et sociales (savoir être, attitude, posture...).

L'équipe pédagogique considère l'étudiant comme un apprenant : ses motivations, ses connaissances et son comportement dans son apprentissage sont primordiaux.

L'évaluation se situe tant au niveau théorique que clinique.

Les formateurs privilégient l'accompagnement des étudiants et les préparent aux évaluations.

Des travaux de TPG (temps personnel guidé), de prérequis et de recherche sont proposés aux étudiants. Les formateurs accompagnent les étudiants dans leur apprentissage en privilégiant les travaux dirigés. Certains travaux, à visée formative, permettent une remédiation sur les méthodes d'apprentissage, les apprentissages théoriques, l'argumentation.

Les étudiants sont préparés aux évaluations à travers des exercices formatifs et ont connaissance des modalités et des critères d'évaluation.

Ainsi l'étudiant devient acteur de sa formation, trouve du sens dans sa formation à travers un accompagnement continu, afin qu'il puisse développer son identité professionnelle et réaliser son projet professionnel.

### EN INSTITUT DE FORMATION

Les unités d'enseignement (U.E) font l'objet d'évaluations semestrielles (cf. annexe II) selon diverses modalités : individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage.

L'équipe pédagogique mène une réflexion en continu sur l'amélioration du dispositif de validation par la mutualisation des épreuves.

Les résultats aux épreuves d'évaluation des unités d'enseignement sont transmis individuellement soit par courrier ou par support informatique. Ils font office de convocation pour les sessions suivantes en cas de non validation.

Une consultation des copies sur demande de l'étudiant est possible selon l'organisation interne de l'IFSI et sous réserve du respect des consignes par l'étudiant.

### EN FORMATION CLINIQUE

L'évaluation des compétences en formation clinique se fait à l'aide du portfolio de l'étudiant, outil personnel lui permettant de mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et actes infirmiers. Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage :

- ✓ des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant, renseignés par celui-ci avant son arrivée en stage,
- ✓ les objectifs de stage de l'étudiant
- ✓ des éléments d'analyse de situation ou activité rencontrée en stage et rédigé par l'étudiant, puis transmis au référent pédagogique selon des modalités spécifiques
- ✓ un bilan intermédiaire de stage réalisé entre le tuteur et l'étudiant
- ✓ des éléments d'acquisition des compétences au regard des critères cités qui sont remplis par l'étudiant, en concertation avec le tuteur, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels l'étudiant doit progresser,

- ✓ des éléments sur la réalisation des actes, activités ou techniques de soins à remplir par l'étudiant, en concertation avec le tuteur et l'étudiant, pendant le stage,
- ✓ un bilan réalisé par le tuteur, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.
- ✓ Une synthèse de stage réalisée par le formateur référent du suivi pédagogique qui servira de base pour la proposition des ECTS lors de la réunion de la commission d'attribution des crédits (CAC).

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités de soins est progressive et singulière en fonction du parcours de stage, et en respectant le niveau d'acquisition attendu par année de formation. Chaque stage peut réinterroger les compétences acquises antérieurement.

## 8.2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFSI : référent de promotion – d'unité d'enseignement – de stage – de directeur de mémoire de fin d'études - suivi pédagogique individuel.

### 8.2.1 LE FORMATEUR REFERENT DE PROMOTION

Pour chaque promotion, des formateurs sont nommés **référénts de promotion** pour la durée de la formation.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants de la promotion. Ces formateurs accompagnent une promotion sur les 3 années de formation. Ils coordonnent la mise en œuvre, et l'évaluation du projet de formation. Ils sont responsables de la programmation des enseignements et des activités, ainsi que de leur cohérence dans le déroulement du semestre. Ils sont attentifs aux ressources mises à disposition des étudiants (salles, matériel...).

Cette organisation vise à assurer un suivi personnalisé de la promotion.

Les référents de promotions sont attentifs aussi bien à la vie de groupe qu'à la dynamique de travail qui va se développer au sein de la promotion. Ils peuvent proposer des temps de régulation afin de favoriser la cohésion du groupe.

**La mission principale du formateur, référent de promotion, est :**

Assister le directeur dans certaines activités liées au déroulement de la formation

**Les principales attributions et activités sont :**

1. Superviser l'organisation de l'année de formation (rentrée, évaluations...),
2. Assurer la cohérence pédagogique au regard du projet pédagogique,
3. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – étudiants – équipe pédagogique,
4. Etre co-gestionnaire de l'organisation des Commission d'Attribution des ECTS de la promotion concernée.

**Les formateurs référents de promotion sont :**

<b>Promotion 2023/2026</b>	Mme PERREL Agnès Mme TOSCH Emmanuelle Mme MARTIN Amandine
<b>Promotion 2022/2025</b>	Mme GERARD Anita Mme LOLL Sabine
<b>Promotion 2021/2024</b>	Mme KLEINKNECHT Charline Mme VERSINI Fabienne

### 8.2.2 LE FORMATEUR REFERENT D'UNITE D'ENSEIGNEMENT (CF ANNEXE IV)

Chaque unité d'enseignement correspond à un **domaine de savoirs** spécifiques :

Champ 1 : sciences humaines sociales et droit

Champ 2 : sciences biologiques et médicales

Champ 3 : sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes

Champ 4 : sciences et techniques infirmières, interventions

Champ 5 : intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

Champ 6 : méthodes de travail

qui déterminent les partenariats avec l'université dans le processus LMD (licence, master, doctorat) dont font partie les professions paramédicales.

Ces unités d'enseignement sont organisées et gérées par des formateurs référents permanents.

**Les missions principales du formateur référent d'UE sont :**

1. Construire, mettre en œuvre et évaluer une unité d'enseignement ;
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation dans le ou les semestres en lien avec le référentiel de formation et le projet pédagogique de l'IFSI ;
3. S'assurer de la traçabilité des éléments constitutifs de l'UE.

**Les principales attributions et activités des formateurs référents d'UE sont :**

1. Concevoir le projet de l'UE au regard des éléments de compétences concernés ;
2. Assurer la cohérence pédagogique dans un enseignement transversal de S1 à S6 ;
3. Contacter et organiser l'intervention des différents intervenants ;
4. Négocier la planification des heures et modalités des enseignements ;
5. Mettre en œuvre le projet de l'unité d'enseignement ;
6. Construire les sujets et les grilles de validation de l'UE ;
7. S'assurer de l'organisation des validations et de la correction ;
8. Evaluer et analyser le projet et proposer des axes d'amélioration ;
9. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – étudiants – équipe pédagogique du semestre et autres semestres.

### 8.2.3 LE FORMATEUR REFERENT DU SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ETUDIANT(E)

Le suivi pédagogique est organisé durant le cursus de formation. L'étudiant(e) est informé du nom du **formateur référent de son suivi pédagogique** dès la rentrée et les coordonnées professionnelles de ce dernier lui sont transmises.

Le formateur de suivi pédagogique accompagne l'étudiant tout au long de son cursus de formation. Le suivi pédagogique peut prendre différentes formes, soit collectif ou individuel.

Un suivi pédagogique est systématiquement organisé en post stage.

Le formateur référent de suivi pédagogique a pour but d'accompagner l'étudiant dans ses apprentissages, sa réflexion, son questionnement et l'analyse de sa pratique.

Il aide l'étudiant à l'élaboration de ses objectifs de stage et les questionne à son retour de stage. Il conseille et oriente les axes de progression, en s'appuyant sur les outils (portfolio, logiciel...)

Il favorise la construction du projet professionnel et soutient l'étudiant lors de problématiques personnelles.

Un suivi personnalisé est proposé au regard des disponibilités du référent pédagogique soit à l'initiative de l'étudiant, soit du formateur, soit du Directeur en fonction des besoins de formation identifiés.

#### **Les missions principales du formateur référent pédagogique sont :**

1. Assurer le suivi individuel de la formation de l'étudiant.
2. Etre son interlocuteur ressource pour toutes les questions d'ordre pédagogique, organisationnel et personnel si besoin.
3. Gérer le dossier scolaire et du Diplôme d'Etat de l'étudiant.
4. Proposer les modifications du parcours de formation professionnelle de l'étudiant.
5. Représenter l'étudiant lors de la commission d'attribution des crédits.

#### **Les principales attributions et activités des formateurs référents de suivi pédagogique sont :**

1. Organiser et structurer le suivi pédagogique individuel et collectif durant chaque semestre ;
2. Assurer la gestion du dossier de formation de l'étudiant et la traçabilité des activités menées ;
3. Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique ;
4. Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation ;
5. Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur ;
6. Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés ;
7. Représenter l'étudiant à la Commission d'attribution des crédits ;
8. Accompagner l'étudiant dans la confrontation de ses valeurs personnelles et professionnelles et aux valeurs de la profession ;
9. Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation ;
10. Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources.

### 8.3.LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Tout au long de sa formation, l'étudiant va acquérir de manière progressive par l'enseignement clinique infirmier en stage et à l'Institut de formation les éléments de 10 compétences professionnelles nécessaires l'exercice infirmier.

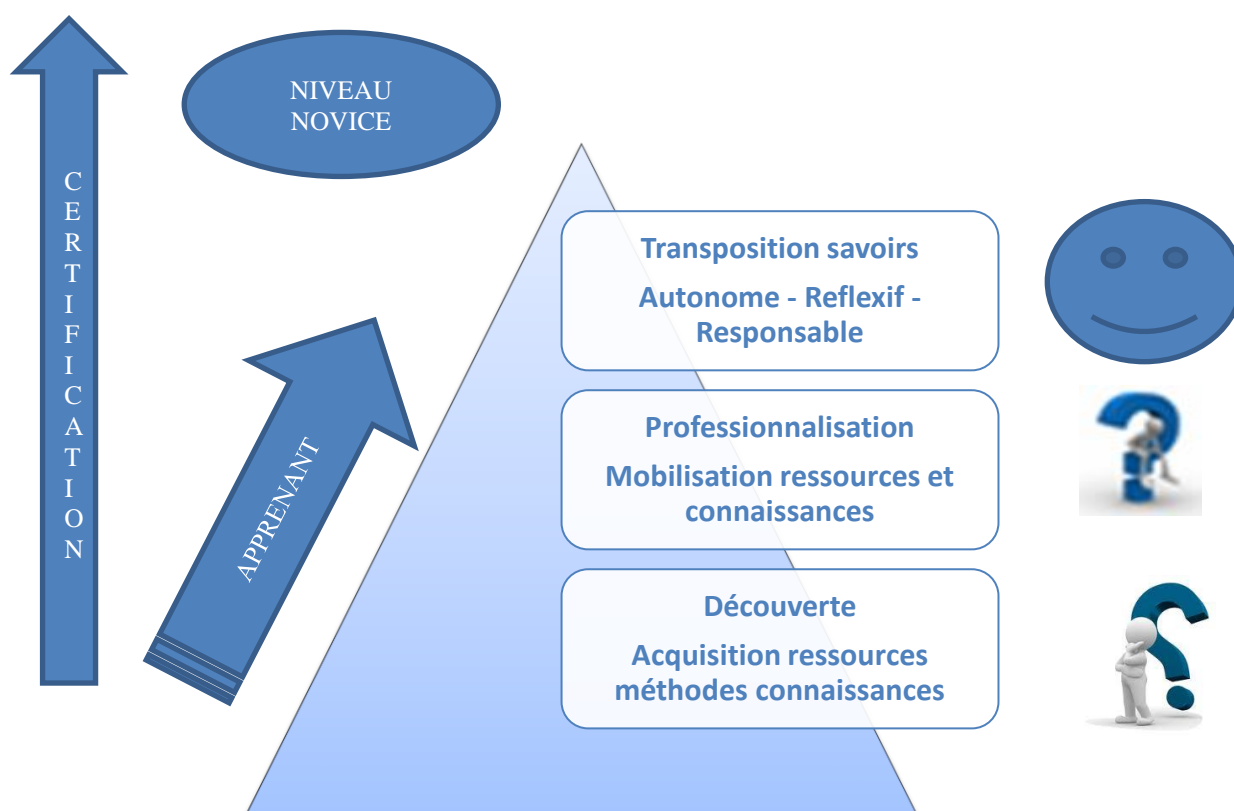
En fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

- ✓ **Acquérir et Comprendre** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les unités d'enseignements et les lieux de stages.
- ✓ **Dispenser** les actes, activités et techniques de soins selon la progressivité de la formation et de la réglementation professionnelle.
- ✓ **Développer sa réflexivité** lors des cours théoriques, des travaux dirigés, des stages pour repérer comment il apprend et comment il comprend les savoirs, la pratique et les attitudes professionnelles.
- ✓ **Mobiliser et transférer** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement des différents semestres.
- ✓ **Questionner l'évolution de sa réflexion** sur son choix professionnel, son projet professionnel, la construction progressive de son identité professionnelle et son implication dans la formation.

#### 8.3.1 LES OBJECTIFS GENERAUX

Tout au long des semestres l'étudiant(e) va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'**acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

- **La première année** vise la **découverte** du milieu professionnel et l'**acquisition de ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et relationnelles.
- **La deuxième année** est axée sur la **professionnalisation** par la **mobilisation en situation** des savoirs et ressources acquis.
- **La troisième année** permet la **transposition** des savoirs pour devenir un praticien autonome, responsable et réflexif.



### 8.3.2 LES UNITES OPTIONNELLES

#### En lien avec :

La compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

La compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- ✓ Approfondir un domaine d'exercice de la profession d'infirmière
- ✓ Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

L'unité d'enseignement 5.7 se décline sur deux semestres (S5 et S6). Pour la scolarité 2023-2024, trois thématiques ont été proposés aux étudiants :

- « **D'étudiant à professionnel** »
- Développement et prise en charge de l'enfant sain
- Prise en charge de la douleur par des thérapies alternatives soignantes

#### Au semestre 5 :

Au cours de ce semestre les étudiants sont amenés à faire des recherches et acquérir des connaissances théoriques en lien avec le thème choisi, interroger leur parcours de formation et questionner l'évolution de leur projet professionnel afin de rédiger un Curriculum Vitae et une lettre de motivation pour ceux inscrit dans le thème « D'étudiant à professionnel ».

#### Au semestre 6 :

La continuité de ce qui a débuté au semestre précédent sera une mise en pratique, en lien avec le thème choisi.

### 8.3.3 L'ANGLAIS

Ces enseignements sont :

#### En lien avec la compétence 8

- ✓ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé
- ✓ Etudier et utiliser des articles professionnels en anglais

L'IFSI a fait le choix du développement de compétences linguistiques en anglais en proposant un accompagnement pédagogique en face à face avec des professeurs d'anglais. Cette méthode pédagogique favorise l'interactivité, les méthodes ludiques et permet l'accompagnement indispensable pour une verbalisation de la langue optimale ainsi que le réajustement grammatical. Ce choix du « face à face » pédagogique permet également une individualisation du suivi et de la progression de chaque étudiant.

## 8.4. LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique consiste en un accompagnement personnalisé des étudiants dans leur processus de professionnalisation. Il représente une aide pédagogique afin de permettre la construction identitaire de l'étudiant en favorisant son développement personnel et professionnel.

Chaque étudiant a un formateur référent qui l'accompagne sur la durée de la formation.

Le suivi pédagogique repose sur une relation de confiance entre le formateur et l'étudiant. Il démarre dès l'entrée en formation et se poursuit pendant les 3 années.

Le suivi est individuel et collectif, il est institutionnalisé et à la demande de l'étudiant selon les besoins. Lorsqu'un étudiant fait face à une difficulté qui met en jeu la suite de sa formation, il peut solliciter un entretien auprès de son référent pédagogique et/ou de la direction de l'IFSI.

De la même façon, si le référent pédagogique d'un apprenant se rend compte de difficultés, ou est informé par un tiers de difficultés pouvant mettre en jeu la suite de sa formation, il peut convoquer l'apprenant pour un entretien. La direction de l'IFSI devra être informé de la situation et pourra, à son tour, convoquer l'apprenant pour l'entendre et l'informer des différentes possibilités qui s'offrent à lui afin d'éviter la rupture de son parcours de formation. Le suivi pédagogique est un des outils permettant à l'étudiant d'élaborer son projet professionnel et de construire son identité professionnelle. Le suivi pédagogique, positionné de façon systématique en fin ou à l'issue du stage, a pour finalité la professionnalisation individuelle de l'étudiant par l'acquisition des 10 compétences professionnelles.

---

#### 8.4.1 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

##### 8.4.1.1 Pour l'étudiant

- ✓ S'exprimer sur le vécu de son temps de formation clinique ;
- ✓ Faire le point sur l'acquisition des compétences à l'issue du stage ;
- ✓ Progresser dans l'analyse d'une situation ou activité de soin vécue ;
- ✓ Elaborer progressivement son projet professionnel.

##### 8.4.1.2 Pour le formateur

- ✓ Suivre l'évolution de l'acquisition des compétences à l'issue des temps de formation clinique ;
- ✓ Permettre à l'étudiant de parler de son temps de stage ;
- ✓ Faire un retour, à l'étudiant, au sujet de l'analyse de situation qu'il a élaborée.

---

#### 8.4.2 LE SUIVI INDIVIDUEL

Le suivi individuel est un temps de rencontre privilégié entre un étudiant et un formateur à différents moments de la formation, notamment à l'issue des temps de formation clinique. Il permet à l'étudiant de se situer dans le processus de formation et de professionnalisation, et de progresser dans ses acquisitions professionnelles.

Chaque temps de suivi pédagogique répond à des objectifs précis et fixés par les formateurs et doit être préparé selon une trame proposée par les formateurs. L'étudiant doit venir avec cette trame et les différents documents de suivi, notamment le portfolio. Si l'entretien n'est pas préparé il n'a pas lieu.

Des temps de suivi pédagogiques individuels supplémentaires peuvent être organisés à la demande de l'étudiant, du formateur, du directeur et/ou son adjoint, du maître et/ou du tuteur de stage.

---

#### 8.4.3 LE SUIVI COLLECTIF

Le suivi collectif est un temps de rencontre entre un groupe d'étudiants et un ou des formateurs. Il comprend :

- ✓ des temps d'analyses de situations professionnelles
- ✓ des temps de réflexion concernant le projet professionnel
- ✓ des temps de préparation au travail de mémoire
- ✓ des temps d'intégration des connaissances, de mise au point, de révisions
- ✓ les bilans de semestres et d'années
- ✓ des temps d'échanges, d'information, de régulation, de négociation et parfois de décision entre l'équipe pédagogique et les étudiants.

La présence et la participation active des étudiants est nécessaire pour un fonctionnement harmonieux des rapports pédagogiques et des apprentissages...



## 9. FORMATION CLINIQUE EN STAGE

La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance (cf annexe V) entre l'IFSI et différents lieux de prise en charge de patients, de résidents et d'usagers.

L'alternance fait partie intégrante des modalités de formation avec des durées d'enseignement théoriques et cliniques équivalentes.

Elle constitue une pédagogie de mise en cohérence de la théorie et de la pratique. L'étudiant ne peut apprendre qu'à partir d'éléments qui ont du sens pour lui, l'alternance proposant un processus davantage centré sur l'individu, à partir d'une logique de situations-problèmes. Ainsi, l'étudiant construit ses connaissances à partir des confrontations qu'il est amené à opérer entre son savoir théorique et son savoir expérientiel. Ces confrontations sont formalisées lors d'échanges dans le cadre :

- ✓ des suivis pédagogiques individuels et collectifs,
- ✓ des demandes situationnelles permettant d'exploiter les expériences vécues en stage,
- ✓ des évaluations sur le lieu de stage,
- ✓ de la participation des professionnels et tuteurs à des temps d'analyse de la pratique et d'évaluation à l'IFSI.

Ainsi cette alternance intégrative lui permet de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses savoirs et ainsi de développer des compétences. Cela nécessite une auto-évaluation par l'apprenant et un engagement de ce dernier dans ses apprentissages.

### 9.1. MODALITES PEDAGOGIQUES

L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours des périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation (cf. annexe V).

Selon la directive européenne 2005-36 : L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. <sup>1</sup>

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

---

<sup>1</sup> Directive Européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOCE du 30.9.2005

## 9.2. LES OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- ✓ d'acquérir des connaissances,
- ✓ d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- ✓ d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- ✓ de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- ✓ de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- ✓ de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- ✓ de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- ✓ de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- ✓ de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés :

- ✓ dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation connus des personnes qui guident les étudiants,
- ✓ dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage.

Les objectifs de stage sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Les stages sont organisés en alternance avec des périodes d'enseignement à l'I.F.S.I. :

*La conception qui fonde la pédagogie de l'alternance est celle d'une intégration organisée de deux systèmes, celui de l'école et du travail dans une interface et non dans un face à face.*<sup>1</sup>

## 9.3. LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

- ❖ L'I.F.S.I. du GHSO offre la possibilité aux étudiants de faire leurs stages au sein des services de soins de l'établissement support (cf. annexe VII) et des établissements sanitaires ou sociaux situés dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, d'autres régions de France et à l'étranger avec lesquels des conventions de stage tripartites sont signées.
- ❖ Des groupes de travail composés de formateurs permanents et des professionnels du secteur sanitaire et social accueillant des étudiants en soins infirmiers mènent une réflexion commune sur l'encadrement et l'évaluation en stage et l'amélioration continue de la qualité de la formation.

---

<sup>1</sup> Extrait de « Actualité de la formation permanente » n° 115, in : Un document élaboré par INSEP CONSULTING.

## 9.4. AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE

Les stages s'effectuent dans 4 types de stage, représentatifs des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins.

1. **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés ;
2. **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie ;
3. **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion ou une surveillance constante et des soins en hébergement ;
4. **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des types de stage.

La situation géographique et l'origine des étudiants de l'IFSI du GHSO déterminent une certaine mobilité sur des lieux de stage diversifiés entre le sud du Bas Rhin et le Haut Rhin. Les étudiants sont également amenés à effectuer des stages tant en établissements publics de santé qu'en structures privées.

Les affectations en stage des étudiants sont déterminées par :

- ✓ l'application du référentiel de formation de juillet 2009 qui précise les quatre types de stages prévus,
- ✓ la négociation annuelle des capacités d'accueil entre l'IFSI et les responsables de l'encadrement des stages,
- ✓ l'étude du dossier scolaire de l'étudiant et de son parcours de stage,
- ✓ le projet professionnel de l'étudiant,
- ✓ le lieu d'habitation de l'étudiant,
- ✓ les demandes spécifiques de l'étudiant.

## 9.5 LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le contenu de la charte d'encadrement des ESI et des partenaires de stage précise que :

L'Etablissement d'accueil :

- ✓ s'engage à accueillir l'étudiant dans un contexte de formation lui permettant d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice de la profession en référence à un livret d'accueil et d'encadrement,
- ✓ s'engage à nommer les personnes qualifiées assurant les différents niveaux d'encadrement (maître de stage, tuteur, professionnels de proximité),
- ✓ s'engage au respect du statut de stagiaire et à intégrer la démarche d'évaluation conformément aux dispositions réglementaires.

L'Institut de formation

- ✓ désigne le formateur référent du stage et en informe la direction de l'Etablissement d'accueil,
- ✓ s'engage à transmettre le projet de formation et les informations pédagogiques nécessaires à l'encadrement,
- ✓ propose aux Etablissements d'accueil les modalités de collaboration et la réalisation de bilans de fonctionnement,
- ✓ permet au formateur référent de l'IFSI d'intervenir sur le lieu de stage en cas de difficultés d'apprentissage mais en aucun cas dans l'encadrement de l'étudiant dans la réalisation de soins. Le formateur référent du stage peut être sollicité à la demande de l'étudiant ou de l'équipe soignante.

L'Etudiant stagiaire vis-à-vis de l'Etablissement d'accueil :

- ✓ prend des initiatives responsables dans la limite de son niveau de formation et s'inscrit dans une logique de réflexion et d'analyse des pratiques,
- ✓ s'engage à respecter la réglementation professionnelle et adopte un comportement attentif et respectueux envers les personnes et les biens,
- ✓ s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage,
- ✓ mobilise l'ensemble des ressources mises à sa disposition pour acquérir les éléments de compétences possibles en lien notamment avec les situations prévalentes du service.

## 9.6 LA PLACE DU STAGE HUMANITAIRE

Sur la base du volontariat des étudiants en soins infirmiers peuvent choisir de concevoir un projet de formation clinique dans un but humanitaire. Ce projet démarre, idéalement, dès la première année en partenariat avec l'association des étudiants de l'IFSI, R.E.I.S.O., notamment pour débiter la récolte des fonds nécessaires pour l'organisation du voyage (transports hébergement protection de santé...) mais également pour l'élaboration du projet en termes d'aide humanitaire et d'apprentissage des compétences à acquérir.

Le stage est organisé sur la première période de l'alternance de stage du semestre 5.

L'affectation en stage est déterminée par la situation de formation de l'étudiant et notamment son passage en année supérieure et par la situation géopolitique du pays de destination.

## 9.7 LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGE PAR LES ETUDIANTS

A l'issue de chaque année de formation l'étudiant est invité à évaluer, au travers d'un questionnaire de satisfaction, (Microsoft Forms) sa formation clinique.

Il y mentionne les points positifs et les axes d'améliorations et précise si les informations en lien avec le stage sont à jour sur My'K, si l'accueil est personnalisé, si les modalités de déroulement de stage ont été présentées, si un ou des tuteur(s) de stage ont été désignés.

## 9.8. L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS

**Les missions principales de l'étudiant sont :**

1. Préparer son stage en recherchant les informations nécessaires à son bon déroulement : pré requis, population accueillie, pathologies prévalentes ; actes et activités pouvant faire l'objet d'un apprentissage, objectifs de progression ...
2. Observer, Comprendre, Agir et Mobiliser les ressources du stage pour acquérir les éléments de compétences à travers diverses situations de soins sous la supervision des professionnels.

3. Organiser en concertation avec le tuteur de stage le bilan de mi stage pour réajuster les objectifs de progression et d'acquisition.
4. S'auto évaluer et développer l'analyse de ses forces et faiblesses pour réajuster le projet de formation au regard des 10 compétences professionnelles requises.

**Les principales attributions et activités de l'étudiant sont :**

1. Préparer son stage en recherchant les prés- requis nécessaires ou à acquérir (Anatomie, physiologie, processus, pharmacologie...)
2. Réaliser les travaux préalables demandés par les lieux de stage
3. Réaliser les travaux demandés par l'IFSI durant le stage.
4. Définir les objectifs de progression et d'acquisition des éléments de compétences au regard de son parcours de stage et des évaluations antérieures par les professionnels de santé et dans la capacité à prendre en charge un groupe de patients.
5. Réajuster les objectifs d'apprentissage en cours de stage et de sa formation.
6. Utiliser les outils et supports de suivi mis à la disposition de l'étudiant par les équipes de professionnels de santé et par l'IFSI notamment la bonne tenue du portfolio.
7. Préparer son entretien d'évaluation notamment le bilan intermédiaire et le bilan final de stage avec le tuteur de stage et son entretien avec le formateur référent de suivi pédagogique.

## 9.9. LE FORMATEUR PERMANENT REFERENT DE STAGE

**Les missions principales du formateur référent de stage sont :**

1. Assister le directeur et son adjoint dans les activités liées au déroulement de la formation en stage
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation clinique des étudiants

**Les principales attributions et activités du formateur référent de stage sont :**

1. Créer et maintenir une relation partenariale
2. Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du référentiel de formation
3. Accompagner l'étudiant dans sa formation clinique

Le formateur référent de stage travaille en coopération avec le maître, le tuteur de stage et les professionnels de proximité.

Il est l'interlocuteur privilégié du responsable de l'encadrement.

L'étudiant a connaissance, en début d'année, du nom des formateurs référents de l'ensemble des stages. Un travail de réflexion sur l'encadrement et l'évaluation des étudiants en stage a été mené en partenariat avec des cadres de santé du GHSO.

## 9.10 L'ANALYSE DE SITUATION OU ACTIVITES RENCONTREES

L'analyse de situation ou d'activités rencontrées (ASAR) vise à développer la posture réflexive de l'étudiant et constitue un critère d'attribution des crédits du stage pour chaque semestre. Des modalités pédagogiques sont transmises à l'étudiant lui permettant de progresser sur les 6 semestres au regard des finalités de formation citées précédemment et dans le développement des 10 compétences professionnelles.

## 9.11 LES OUTILS PEDAGOGIQUES DISPONIBLES POUR L'ETUDIANT

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

- ✓ Le site internet des IFP du GHSO, mettant, entre autre, les supports de cours à disposition ;
- ✓ Le logiciel de visioconférence et de partage de documents « Teams » ;
- ✓ L'accès au CDI des HCC par voie numérique et sur place ;
- ✓ L'accès à la bibliothèque universitaire et bibliothèque de la faculté de médecine de Strasbourg via le site UNISTRA ;
- ✓ L'accès aux abonnements EM Premium, et la gestion documentaire propre au GHSO via les PC à disposition des IFP ;
- ✓ Imprimante, scanner ;
- ✓ Tenues professionnelles fournies (cf. règlement intérieur) ;
- ✓ Le portfolio ;
- ✓ Diversité des lieux de stage ;
- ✓ La possibilité d'expression via les questionnaires de recueil des besoins en début de formation et de satisfaction en cours et fin de formation.



## 10. CERTIFICATION

### L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 MODIFIE PAR L'ARRÊTE DU 13 DECEMBRE 2018 RELATIF AU DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER :

#### CERTIFICATION

TITRE II ; Article 17<sup>1</sup> – Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

1. 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
2. 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Article 36<sup>2</sup> – Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisé par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

1. La validation de l'ensemble des unités d'enseignements
2. La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

<sup>1</sup> Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier

<sup>2</sup> Ibid

## 10.1. VALIDATION DES COMPETENCES

Article 18<sup>1</sup> – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages ;
- 3° Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

Article 32<sup>2</sup> Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1° Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique.
- 2° Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

## 10.2. COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS

Article 34<sup>3</sup> –Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits sous la présidence du directeur de l'IFSI.

A l'IFSI du GHSO, un règlement intérieur est mis en place sur les règles de nomination, de fonctionnement de cette commission. Une décision de nomination des membres est effectuée chaque année par le directeur de l'IFSI et elle est portée à la connaissance des membres de l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

## 10.3 L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS

En sus du suivi pédagogique général, afin d'individualiser davantage le parcours de formation d'étudiants en difficultés, et pour répondre à une stratégie de prévention de rupture du parcours, un contrat pédagogique écrit et signé entre l'étudiant, l'IFSI et si besoin le terrain de stage est établi.

Le contrat pédagogique vise à aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources tout en précisant les objectifs et modalités pédagogiques.

Il définit les objectifs, les modalités d'encadrement et d'accompagnement nécessaires au maintien de la progression des acquisitions au regard du niveau de compétences attendues.

Par ailleurs, chaque étudiant peut formuler des vœux d'affectation de lieux de stage en lien avec son projet professionnel sous réserve de remplir les conditions de prérequis nécessaires pour l'affectation en stage.

L'étudiant a également la possibilité :

- ✓ de consulter ses copies d'évaluation,
- ✓ de transmettre des travaux formatifs aux formateurs référents d'unités d'enseignement ou de suivi pédagogique
- ✓ de participer à des ateliers de révisions et/ou d'approfondissements
- ✓ d'accéder aux salles de pratiques pour perfectionner les pratiques de soins infirmiers
- ✓ de saisir le référent de suivi pédagogique et/ou la Direction de l'IFSI pour un accompagnement économique, social, pédagogique, numérique selon les besoins identifiés

---

<sup>1</sup> Ibid

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> Ibid



Lorsqu'un étudiant fait face à une difficulté qui met en jeu la suite de sa formation, il peut solliciter un entretien auprès de son référent pédagogique et/ou de la direction de l'IFSI.

De la même façon, si le référent pédagogique d'un apprenant se rend compte de difficultés, ou est informé par un tiers de difficultés pouvant mettre en jeu la suite de sa formation, il peut convoquer l'apprenant pour un entretien. La direction de l'IFSI devra être informé de la situation et pourra, à son tour, convoquer l'apprenant pour l'entendre et l'informer des différentes possibilités qui s'offrent à lui afin d'éviter la rupture de son parcours de formation.

#### 10.4. ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFSI du GHSO

Article 19<sup>1</sup> – L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire d'unités d'enseignement (U.E.) qui font l'objet d'évaluations semestrielles selon diverses modalités (individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage).

Les dates de sessions initiales et de rattrapages pour chaque semestre sont soumises pour validation à l'ICOGI<sup>2</sup> de l'année scolaire en cours et affichées sur les panneaux dédiés en début de chaque semestre.

A l'IFSI du GHSO, en cas de note comprise entre 08 et 10/20 une double correction est effectuée.

#### 10.5. PRINCIPES DE NOTATION RETENUS

Les unités d'enseignements sont notées sur 20 points.

Mais afin de rester dans une logique d'approche par compétences et donc une orientation professionnalisante, des unités d'enseignements font l'objet d'une notation par les termes : "VALIDE" ou "NON VALIDE". Les indicateurs pris en considération sont, soit les critères de soins dont la SECURITE, soit les critères d'évaluation propres à l'unité d'enseignement pour l'attribution des crédits européens (cf. Annexe II).

#### 10.6. POSSIBILITES D'AMENAGEMENTS DES ETUDES ET DISPENSES

##### ➤ Aménagement de la formation

**L'arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 introduit un article 4-1 ainsi rédigé :**  
« Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelle de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'une des cas de figure suivants :

- *Activités complémentaires aux études : étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne dans les six derniers, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation ;*
- *Situations personnelles particulières : femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.*

---

<sup>1</sup> Ibid

<sup>2</sup> Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

« La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles détermine les possibilités d'aménagement de déroulement des études pour tenir compte des différents cas de figure mentionnés aux deux alinéas précédents.....Elle propose, pour chacun des dossiers qui lui soumis, des aménagements qui peuvent porter, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, la durée du cursus d'études ainsi que sur les modalités d'enseignement et de contrôle des connaissances, par le biais notamment des technologies numériques dont dispose l'établissement . Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et la direction de l'institut de formation. »

Les étudiants adressent une demande écrite, motivée et justifiée des aménagements souhaités au directeur de l'institut avant la saisine de la section pédagogique.

#### ➤ **Dispenses de formation**

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres » conformément à l'article 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier.

Les demandes sont soumises pour décision auprès de la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

La dispense de validation normative des UE ayant fait l'objet d'une demande par l'étudiant et actée par l'instance, requiert toutefois la participation de celui-ci aux enseignements pour actualisation des connaissances dans le contexte d'un exercice professionnel infirmier.

## 10.7. ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les résultats aux épreuves théoriques et en formation clinique sont transmis après la séance de la Commission d'Attribution des Crédits individuellement par courrier remis contre émargement, et sur support informatique sécurisé.

Chaque étudiant obtient une copie de la fiche récapitulative pour chaque semestre concerné. Elle fait office de convocation pour les sessions suivantes en cas de non obtention des crédits des éléments constitutifs de chaque semestre.

## 11. DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les droits et les devoirs des étudiants sont stipulés dans l'arrêté du 02 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et dans le règlement intérieur de l'I.F.S.I. du GHSO. L'étudiant en prend connaissance au début de chaque année de formation.

### 11.1. DROITS DES ETUDIANTS

#### A L'INSTITUT DE FORMATION :

##### **Dispositif de formation :**

- ✓ bénéficier, dans le cadre du suivi pédagogique, d'un accompagnement individualisé durant toute la formation,
- ✓ avoir accès au centre de documentation infirmier,
- ✓ utiliser les locaux et le matériel à des fins pédagogiques,
- ✓ avoir accès aux éléments constitutifs de son dossier scolaire après autorisation du Directeur de l'IFSI,
- ✓ avoir la possibilité d'interrompre ou arrêter sa formation,

- ✓ bénéficier de la suspension temporaire des études selon des modalités règlementaires et institutionnelles.
- ✓ Bénéficiaire, si besoin, d'un aménagement ou de dispenses des études conformément à la réglementation en vigueur

#### **Communication – Représentativité**

- ✓ solliciter un entretien avec le Directeur de l'IFSI et/ou son adjoint
- ✓ être assurés de la confidentialité de son parcours de formation vis-à-vis de tiers (parents, employeur),
- ✓ être représentés et s'exprimer soit directement soit par l'intermédiaire de leurs représentants élus au sein de la gouvernance de l'IFSI ;
- ✓ être représentés et s'exprimer par l'intermédiaire de leurs représentants titulaires et suppléants élus lors de rencontres avec la Direction et les formateurs référents de promotion,
- ✓ être représentés ou s'exprimer individuellement lors des bilans de semestres,
- ✓ se regrouper dans le cadre de l'organisation de leur choix,
- ✓ bénéficier d'un espace d'affichage respectant les modalités énoncées dans le règlement intérieur,
- ✓ bénéficier du droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

#### **Suivi médical et vaccination**

Au cours de sa scolarité, l'étudiant bénéficiera d'un suivi médical préventif. Il a la possibilité de solliciter un rendez-vous auprès du médecin du service de santé au travail de l'établissement support. Tout événement médical ou mise en place de dispositions particulières sera transmis à l'étudiant sous réserve que la Direction soit informée par la structure d'accueil et/ou l'étudiant.

#### **EN FORMATION CLINIQUE :**

- ✓ exprimer des souhaits de stage qui peuvent être validés en fonctions de ses acquisitions attendues dans son parcours de formation,
- ✓ bénéficier d'un encadrement de qualité lui permettant d'atteindre ses objectifs de formation,
- ✓ bénéficier d'une prise en charge en cas d'accident d'exposition au sang ou d'accident du travail.

## **11.2. DEVOIRS DES ETUDIANTS**

Les étudiants sont tenus de respecter :

#### **A L'INSTITUT DE FORMATION :**

- ✓ le règlement intérieur,
- ✓ les valeurs professionnelles énoncées précédemment,
- ✓ la discrétion et le secret professionnel,
- ✓ les principes de la formation énoncés dans le présent document,
- ✓ l'organisation des activités pédagogiques en présentiel et/ou distanciel,
- ✓ produire les travaux demandés dans le cadre de la formation dont les Analyses de Situations ou Activités rencontrées (ASAR),
- ✓ l'engagement personnel de participation aux séquences pédagogiques en présentiel et/ou distanciel et dans l'acquisition des connaissances nécessaires pour le développement des éléments de compétences requis en formation,
- ✓ les demandes de travaux dans le cadre de la formation,
- ✓ le matériel et les ouvrages mis à disposition,
- ✓ la tenue professionnelle nécessaire lors des enseignements en salle de démonstration,
- ✓ le droit à l'image et à la propriété intellectuelle,
- ✓ l'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

## EN FORMATION CLINIQUE :

- ✓ la convention de stage
- ✓ le règlement intérieur des établissements où ils sont en stage
- ✓ le contrat et la charte d'utilisation du portfolio
  - les mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment le secret professionnel et le devoir de réserve,
  - les instructions des responsables des structures d'accueil,
  - produire les travaux demandés dans le cadre de la formation
  - le droit à l'image et l'interdiction de l'usage d'appareils permettant de photocopier, photographier autrui ,
  - l'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

# ANNEXES

## ANNEXE I. COURS MAGISTRAUX NECESSITANT LA PRESENCE DE L'ETUDIANT

INTITULE DE OU DES UE :	INTITULE DU COURS :
<b>1.2 S2 et S3</b> Santé publique et économie de la santé	Organisation de la santé publique en France Organisation de l'Offre publique et privée des systèmes de soins La démarche de santé publique
<b>1.3 S1</b> Législation, éthique, déontologie	Les textes professionnels La responsabilité Les Droits du patient Le secret professionnel
<b>1.3 S4</b> Législation, éthique, déontologie	La démarche éthique – Responsabilité professionnelle Les droits du patient en fin de vie
<b>2.4 S1</b> Processus traumatique	Introduction du processus Le processus pathologique
<b>2.5 S3</b> Processus inflammatoires et infectieux	Introduction du processus Les généralités du processus inflammatoire et du processus infectieux
<b>2.6 S2</b> Processus psychopathologiques	Introduction à la psychopathologie de l'adulte Eléments de sémiologie Risque suicidaire
<b>2.6 S5</b> Processus psychopathologiques	Concept de toxicomanie Concept de névrose
<b>2.7 S.4</b> Processus dégénératifs et défaillances organiques	Introduction au processus dégénératif et à la défaillance organique
<b>2.9. S5</b> Processus tumoraux	Mécanisme de la cancérogénèse
<b>2.10 S1</b> Infectiologie, hygiène	Accident d'Exposition au sang Infections afférentes aux soins Précautions standards et complémentaires Circuit déchets/linge Les équipements de protection individuelle Moyens de lutte contre l'infection Agents infectieux
<b>3.1 S1-S2</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	Identification des besoins Jugement clinique et formulation des diagnostics infirmiers Transmissions ciblées
<b>3.2 S2 - S3</b> Projet de soins infirmier	Fondements du projet de soins Concept de négociation Concepts d'alliance thérapeutique
<b>3.4 S4 - S6</b> Initiation à la démarche de recherche	Enquête qualitative Analyse de la situation

<b>3.5 S4</b> Encadrement des professionnels de soins	Théories et processus de l'apprentissage et de l'évaluation
<b>4.1 S1</b> Soins de confort et de bien-être	L'ergonomie dans les soins Approche théorique des soins d'hygiène
<b>4.2 S2</b> Soins relationnels	Concepts en relation : communication verbale et non verbale Philosophie de l'humanité
<b>4.2 S3</b> Soins relationnels	La relation d'aide
<b>4.2 S5</b> Soins relationnels	Distance et proximité dans la relation Stress et <i>burn-out</i> des soignants (gestion des émotions)
<b>4.3 S2 - S4</b> Soins d'urgence	Ensemble des enseignements
<b>4.4. S2- S4 - S5</b> Thérapeutiques et contributions au diagnostic médical	Concept asepsie Ensemble des cours sur la transfusion sanguine
<b>4.5 S4</b> Soins infirmiers et gestion des risques	Méthode ALARM
<b>4.6 S3</b> Soins éducatifs et préventifs	Education thérapeutique

ANNEXE II. MODALITES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'IFSI DE SELESTAT

SEMESTRE 1

ECTS	INTITULE UE	TYPE DE NOTATION	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
3	<b>UE 1.1 S1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie</b>	/ 20	3 h 00	Compensation entre les 2 UE	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Travail écrit à partir d'un texte avec questionnement sur les concepts utilisés par l'auteur
2	<b>UE 1.3 S1 : Législation, Ethique, Déontologie</b>	/ 20	1 h 30		Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
1	<b>UE 2.1 S1 : Biologie fondamentale</b>	/ 20	1 h30	Compensation entre les 2 UE	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
3	<b>UE 2.2 S1 : Cycles de la vie et grandes fonctions</b>	/ 20	2 h 00		Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	<b>UE 2.4 S1 : Processus traumatiques</b>	/ 20	1 h 30	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	<b>UE 2.10 S1 : Infectiologie - Hygiène</b>	/ 20	Durant le stage S1 + 30 mn	Compensation entre les 2 UE	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation rencontrée en stage + Evaluation des connaissances par Quizz Box
2	<b>UE 2.11 S1 : Pharmacologie et thérapeutique</b>	/ 20	2 h 00		Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des connaissances par Quizz Box + réponses écrites



2	<b>UE 3.1 S1 : Raisonnement et démarche clinique</b>	/ 20	3 h 30	NON	Ecrite en groupes restreints	Formateurs Permanents	Analyse d'une situation clinique réalisée en groupes de 5 à 8 étudiants
2	<b>UE 4.1 S1 : Soins de confort et de bien être</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Réflexion d'après une situation rencontrée en stage
2	<b>UE 5.1 S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (C3)</b>	/ 20	3 h30	NON	Ecrite en groupes restreints	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupes de 4 à 6 étudiants
2	<b>UE 6.1 S1 : Méthodes et TIC</b>	/ 20	-	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte
2	<b>UE 6.2 S1 : Anglais</b>	Validation	10 h 00	NON	Orale individuelle	Intervenant	Présence et participation orale active tout au long du semestre

**SEMESTRE 2**

ECTS	INTITULE UE	TYPE DE NOTATION	DUREE	COMPENSATION	FORME	CORRECTEURS	MODALITES
2	<b>UE 1.1 S2 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie</b>	/ 20	2 h 00	Compensation entre les 2 UE	Ecrite en groupes restreints	Formateurs permanents	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts
2	<b>UE 1.2 S2 : Santé publique et Economie de la santé</b>	/ 20	1 h 00 + individuel		Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des connaissances par Quizz Box + travail d'analyse
2	<b>UE 2.3 S2 : Santé, Maladie, Handicap et Accidents de la Vie</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	<b>UE 2.6 S2 : Processus Psychopathologiques</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances
2	<b>UE 3.1 S2 : Raisonnement et démarche clinique</b>	/ 20	4 h 00	Compensation entre les 2 UE	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Travail d'analyse d'une situation clinique
1	<b>UE 3.2 S2 : Projet de soins infirmiers</b>	/ 20	6 h 00		Orale en groupes restreints	Formateurs permanents	Elaboration d'hypothèses argumentées de projet de soin à partir de l'analyse d'une situation clinique
2	<b>UE 4.2 S2 : Soins relationnels</b>	/ 20	2 h 00	NON	Orale en groupes restreints	Formateurs permanents	Epreuve orale de réflexion avec utilisation des concepts
1	<b>UE 4.3 S2 : Soins d'urgences</b>	Validation	21 h 00	NON	Pratique Individuelle	Formateurs permanents	Présence et participation active

**SEMESTRE 2**

<b>ECTS</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>TYPE DE NOTATION</b>	<b>DUREE</b>	<b>COMPENSATION</b>	<b>FORME</b>	<b>CORRECTEURS</b>	<b>MODALITES</b>
2	<b>UE 4.4 S2 : Thérapeutiques et contributions au diagnostic médical</b>	Validation	30 mn	NON	Pratique Individuelle	Formateurs permanents	Pratique avec calculs de doses appliqués en situation simulée de pose de perfusion
1	<b>UE 4.5 S2 : Soins infirmiers et gestion des risques</b>	/ 20	30 mn	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances par Quizz Box
2	<b>UE 5.2 S2 : Evaluation d'une situation clinique</b>	/ 20	30 mn	NON	Orale individuelle	Formateurs permanents	Analyse d'une situation clinique de stage
2	<b>UE 6.2 S2 : Anglais</b>	Validation	10 h 00	NON	Orale Individuelle	Intervenants universitaires	Présence et participation active tout au long du semestre

**SEMESTRE 3**

<b>ECTS</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>TYPE DE NOTATION</b>	<b>DUREE</b>	<b>COMPENSATION</b>	<b>FORME</b>	<b>CORRECTEURS</b>	<b>MODALITES</b>
3	<b>UE 1.2 S3 Santé publique et économie de la santé</b>	/ 20	20 h 00	NON	Ecrite en Groupes restreints	Formateurs permanents	Travail écrit et mise en œuvre d'une démarche de santé publique
2	<b>UE 2.5 S3 Processus inflammatoires et infectieux</b>	/ 20	1 h 30	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances.
2	<b>UE 2.8 S3 Processus obstructifs</b>	/ 20	1 h 30	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation écrite de connaissances.
1	<b>UE 2.11 S3 Pharmacologie et thérapeutique</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des connaissances par Quizz Box + réponses écrites
1	<b>UE 3.2 S3 Projet de soins infirmiers</b>	/ 20	45 mn	Compensation entre les 2 UE	Orale en groupes restreints	Formateurs permanents	Elaboration projet de soins et argumentation par une présentation orale + Présentation des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soins
1	<b>UE 3.3 S3 Rôles IDE, organisation du travail</b>	/ 20					
2	<b>UE 4.2 S3 Soins relationnels</b>	Validation	2 h 15	Compensation avec UE 4.6 S3	Orale en groupes restreints	Intervenants	Mise en situation simulée d'entretien.

### SEMESTRE 3

2	<b>UE 4.6 S3 Soins éducatifs et préventifs</b>	/ 20	4 h 00	Compensation avec UE 4.2.S3	Ecrute individuelle	Formateurs permanents	Elaboration d'un projet de soins éducatifs et préventifs avec mobilisation des concepts d'une situation emblématique donnée
4	<b>UI 5.3 S3 Communication et conduite de projet</b>	/ 20	45 mn	NON	Orale en groupes retraits	Formateurs permanents	Présentation d'un projet de soins
2	<b>UE 6.2 S3 Anglais</b>	/ 20	1 h 30	NON	Ecrute Individuelle	Intervenant	Traduction de mots, phrases de français en anglais et inverse

**SEMESTRE 4**

<b>ECTS</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>TYPE DE NOTATION</b>	<b>DUREE</b>	<b>COMPENSATION</b>	<b>FORME</b>	<b>CORRECTEURS</b>	<b>MODALITES</b>
3	<b>UE 1.3 S4 : Législation, Ethique, Déontologie</b>	/ 20	4 h 00	NON	Ecrite en groupes restreint	Formateurs Permanents	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique.
2	<b>UE 2.7 S4 : Défaillances organiques et processus dégénératifs</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs Permanents	Evaluation des connaissances.
2	<b>UE 3.4 S4 : Initiation à la démarche de recherche</b>	/ 20	4 h + 15 mn	Compensation entre les deux unités	Ecrite individuelle	Formateurs Permanents	Elaboration d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche.
2	<b>UE 3.5 S4 : Encadrement des professionnels de soins</b>	/ 20	3h00 + 30 minutes		Individuel	Formateurs Permanents	Analyse d'une situation ou d'activité d'encadrement rencontrée en stage (A.S.A.R.)
1	<b>UE 4.3 S4: Soins d'urgence</b>	/ 20	2 h	Compensation avec UE 4.5 S4	En salle Groupes restreints	Formateurs Permanents	Analyse écrite d'une situation de soins d'urgence.
2	<b>UE 4.4 S4: Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</b>	Validation	30 mn	NON	Individuelle	Formateurs Permanents	Pose de transfusion sanguine en situation simulée et évaluation par Quizz Box
1	<b>UE 4.5 S4 : Soins infirmiers et gestion des risques</b>	/ 20	3 h30	Compensation avec UE 4.3 S4	Ecrite en groupes restreints	Formateurs Permanents	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident

**SEMESTRE 4**

<b>ECTS</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>TYPE DE NOTATION</b>	<b>DUREE</b>	<b>COMPENSATION</b>	<b>FORME</b>	<b>CORRECTEURS</b>	<b>MODALITES</b>
2	<b>UE 4.6 S4 : Soins éducatifs et préventifs</b>	Validation	45 mn	NON	Action de prévention en groupes restreints	Formateurs Permanents	Action de sensibilisation individuelle ou collective auprès d'une personne ou d'un groupe en réponse à la démarche en santé
4	<b>UI 5.4 S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires</b>	/ 20	3 h 00	NON	Ecrute en groupes restreints	Formateurs Permanents	Présentation orale de l'analyse d'une situation éducative ou d'encadrement au choix
1	<b>UE 6.2 S4: Anglais</b>	/ 20	1h30	NON	Ecrute Individuelle	Intervenant	Traduction écrite en français d'un article professionnel.

**SEMESTRE 5**

<b>ECTS</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>TYPE DE NOTATION</b>	<b>DUREE</b>	<b>COMPENSATION</b>	<b>FORME</b>	<b>CORRECTEURS</b>	<b>MODALITES</b>
2	<b>UE 2.6 S5 Processus psychopathologiques</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des connaissances
2	<b>UE 2.9 S5 Processus tumoraux</b>	/ 20	1 h 30	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des connaissances
2	<b>UE 2.11 S5 Pharmacologie et thérapeutiques</b>	/ 20	2 h 00	NON	Ecrite Individuelle	Formateurs permanents	Evaluation des connaissances par Quizz Box + réponses écrites
2	<b>UE 3.3 S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité</b>	/ 20	4 h 00	NON	Dossier écrit en groupes restreints	Formateurs permanents	Présentation écrite d'un travail d'analyse critique d'un mode d'exercice professionnel du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant
1	<b>UE 4.2 S5 Soins relationnels</b>	/ 20	4 h 00	Compensation avec UE 4.7 S5	Orale en groupes restreints	Formateurs permanents	Présentation orale d'une analyse d'une situation relationnelle.
2	<b>UE 4.4 S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical</b>	Validation	30 mn	NON	Pratique Individuelle	Formateurs permanents	Injection dans une chambre implantable en situation simulée.



**SEMESTRE 5**

2	<b>UE 4.7 S5</b> <b>Soins palliatifs et de fin de vie</b>	/ 20	-	Compensation avec UE 4.2 S5	Ecrute Individuelle	Formateurs permanents	Travail réflexif sur une situation de soins palliatifs.
4	<b>UI 5.5 S5</b> <b>Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</b>	/ 20	1 h 00	NON	Orale Individuelle	Formateurs permanents	Travail d'analyse sur la réalisation et l'organisation des soins dans un contexte pluridisciplinaire
1	<b>UE 5.7 S5</b> <b>Optionnelle</b>	Validation	3 h 00	NON	Ecrute Individuelle	Formateurs permanents	Travail écrit en lien avec le thème choisi
2	<b>UE 6.2 S5</b> <b>Anglais</b>	/ 20	30 mn	NON	Orale en groupes restreints	Intervenants	Résumé d'un article professionnel en anglais

**SEMESTRE 6**

<b>ECTS</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>TYPE DE NOTATION</b>	<b>DUREE</b>	<b>COMPENSATION</b>	<b>FORME</b>	<b>CORRECTEURS</b>	<b>MODALITES</b>
2	<b>UE 3.4 S6 Initiation à la démarche de recherche</b>	/ 20	-	NON	Ecrite Individuelle	Directeurs de mémoires + co-évaluateurs	Première partie du mémoire de fin d'études
8	<b>UE 5.6 S6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles</b>	/ 20	-	NON	Ecrite et orale Individuelle	Directeurs de mémoires + co-évaluateurs	Deuxième partie du mémoire de fin d'étude + argumentation orale
3	<b>UE 4.8 S6 Qualité des soins Evaluation des pratiques</b>	/ 20	4 h 00	NON	Ecrite en groupes restreints	Formateurs permanents	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle
1	<b>UE 5.7 S6 Optionnelle</b>	/ 20	Entre 30 min et 3h selon l'option choisie	NON	Ecrite/orale Individuelle ou en groupe selon l'option choisie	Formateurs permanents	Travail écrit d'analyse de la pratique ou évaluation orale selon l'option choisie
1	<b>UE 6.2 S6 Anglais</b>	/ 20		NON	Ecrite Individuelle	Intervenants	Abstract issu du mémoire de fin d'études

**ANNEXE III. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNES A L'IFSI DU GHSO**

ACTIVITES / TECHNIQUES DE SOINS	Théorie	Travaux pratiques/Mise en Situation Simulée
<b>1 - Observation et recueil de données cliniques</b>		
<b>Observation de l'état de santé d'une personne ou d'un groupe</b>	X	MSS
✓ examen clinique de la personne dans le cadre de la surveillance et de la planification des soins ;		
✓ observation de l'apparence générale de la personne (hygiène, contact visuel, expression...) ;		
✓ observation du niveau de conscience ;		
✓ observation de signes pathologiques et de symptômes ;		
<b>Observation du comportement relationnel et social de la personne</b>	X	
✓ observation du comportement sur les plans psychologique et affectif ;		
✓ observation des modes de vie des personnes sur les plans sociologique et culturel ;		
✓ observation de la dynamique d'un groupe ;		
✓ observation des réactions face à un événement de la vie, à la maladie, à l'accident, ou à un problème de santé ;		
✓ observation des interactions sociales ;		
✓ observation des capacités de verbalisation ;		
✓ observation du niveau d'inquiétude ou d'angoisse.		
<b>Mesure des paramètres vitaux, corporels, complémentaires</b>	X	X / TP
<b>Mesure du degré d'autonomie ou de la dépendance de la personne</b>	X	
<b>Mesure de la douleur</b>	X	
<b>Recueil de données portant sur la connaissance de la personne ou du groupe</b>	X	
✓ ressources et besoins de la personne ou du groupe ;		
✓ informations concernant l'environnement, le contexte de vie sociale et familiale de la personne, ses ressources, ses		
✓ histoire de vie et représentation de la maladie, récit des événements de santé ;		
✓ projets de la personne ;		
✓ recueil des facteurs de risque dans une situation de soins ;		
<b>2- Soins de confort et de bien-être</b>		
<b>Soins et activités liés à l'hygiène personnelle</b>	X	X / TP
<b>Soins et activités liés à l'alimentation</b>	X	
✓ surveillance de l'hygiène alimentaire de la personne ;		
✓ aide partielle ou totale au choix des repas et à leur prise ;		
✓ surveillance de l'hydratation et aide à la prise de boisson régulière.		
<b>Soins et activités liés à l'élimination</b>	X	x/TP
✓ surveillance de l'élimination ;		
✓ aide à l'élimination selon le degré d'autonomie de la personne ;		
✓ contrôle de la propreté du matériel lié à l'élimination.		
<b>Soins et activités liés au repos et au sommeil</b>	X	X / TP
✓ installation de la personne pour le repos et le sommeil ;		
✓ surveillance du repos ou du sommeil de la personne ;		
✓ réfection d'un lit occupé et hygiène de la chambre ;		
✓ organisation d'un environnement favorable à la tranquillité, au repos et au sommeil.		
<b>Soins et activités liés à la mobilisation</b>	X	X Simulateur vieillesse
✓ installation de la personne dans une position en rapport avec sa dépendance ;		
✓ modification des points d'appui de la personne en vue de la prévention des escarres ;		
✓ lever de la personne et aide au déplacement ;		
✓ mobilisation de la personne.		
<b>Soins et activités liés à la conscience et à l'état d'éveil</b>	X	
✓ surveillance de la conscience ;		
✓ surveillance de l'orientation temporo-spatiale ;		
<b>Soins visant le bien-être et le soulagement de la souffrance physique et psychologique :</b>	X	X / TP
✓ toucher à visée de bien-être ;		
✓ organisation de l'environnement en rapport avec le bien-être et la sécurité de la personne ;		
✓ aide à la relaxation ;		
<b>Activités occupationnelles et/ou de médiation</b>		
<b>3 – Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes</b>		
✓ entretien d'accueil de la personne en institution de soins, d'éducation, ou en entreprise		
✓ recueil de l'adhésion ou de la non-adhésion de la personne à ses soins ;		

<b>Ecoute de la personne et de son entourage :</b>		
✓ relation d'aide et soutien psychologique ;	X	MSS
✓ entretien d'accompagnement et de soutien ;	X	MSS
✓ médiation entre des personnes et des groupes ;	X	
<b>Information et conseils sur la santé en direction d'une personne ou d'un groupe de personnes :</b>		
✓ vérification de la compréhension des informations et recueil du consentement aux soins ;	X	Service sanitaire
✓ information sur les soins techniques, médicaux, les examens, les interventions et les thérapies ;	X	Service sanitaire
✓ informations et conseils éducatifs et préventifs en matière de santé ;	X	Service sanitaire
✓ conseils à l'entourage de la personne ou du groupe : famille, amis, personnes ressources dans l'environnement (milieu du travail, milieu scolaire...)	X	Service sanitaire
✓ informations sur les droits de la personne, l'organisation des soins et les moyens mobilisables... ;		Service sanitaire
✓ entretien d'éducation et conseils visant à renforcer ou promouvoir des comportements adéquats pour la santé, ou modifier des comportements non adéquats ;	X	Service sanitaire
✓ entretien d'aide visant à la réalisation de choix de santé par la personne.		
<b>Information et éducation d'un groupe de personnes :</b>		
✓ création et organisation de conditions nécessaires à la dynamique du groupe ;		
✓ animation de séances éducatives et d'actions de prévention ;	X	Service sanitaire
✓ transmission de connaissances aux personnes à propos de leur santé.		
<b>4 - Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes</b>		
<b>Surveillance des fonctions vitales</b>	X	Simulation haute-fidélité CESU
<b>Surveillance de personnes ayant bénéficié de soins d'examen ou d'appareillages</b>		
✓ surveillance de personnes ayant bénéficié d'examen médicaux : ponctions, injections ou ingestion de produits... ;	X	
✓ surveillance des personnes ayant reçu des traitements, contrôle de l'efficacité du traitement et des effets secondaires ;	X	
✓ surveillance de personnes porteuses de perfusions, transfusions, cathéters, sondes, drains, matériels d'aspirations ;	X	
✓ surveillance de personnes porteuses de montages d'accès vasculaires implantés ;	X	
✓ surveillance de personnes porteuses de pompe pour analgésie (PCA...) ;	X	
✓ surveillance de personnes immobiles ou porteuses de dispositif de contention ;		
✓ surveillance de personnes placées sous ventilation assistée, ou sous oxygénothérapie ;		
✓ surveillance des patients sous dialyse rénale ou péritonéale... ;	X	
✓ surveillance des personnes en assistance nutritive ;	X	X
✓ surveillance de l'état cutané : plaies, cicatrisation, pansements ;		
✓ surveillance des personnes stomisées ;	X	
✓ surveillance de personnes en phase pré et postopératoire	X	
<b>Surveillance de personnes en situation potentielle de risque pour elles-mêmes ou pour autrui :</b>		
✓ surveillance de personnes présentant des tendances suicidaires ;	X	
✓ surveillance de personnes placées dans des lieux nécessitant une sécurisation : chambre d'isolement, unités protégées, etc. ;	X	
✓ surveillance de personnes confuses ou agitées nécessitant un contrôle renforcé et régulier ;		
✓ surveillance de personnes potentiellement fragiles, ou en situation de risque d'accident ;		
✓ surveillance de personnes nécessitant une contention momentanée ;	X	
✓ activités visant à la protection contre les risques de maltraitance ;		
✓ activités visant à la protection des personnes en risque de chute.	X	X / TP
<b>Surveillance de personnes au cours de situations spécifiques liées au cycle de la vie :</b>		
✓ surveillance de personnes ayant à vivre une situation difficile : deuil, perte du travail, amputation, modification de l'image corporelle... ;	X	
✓ surveillance de personnes proches de la fin de vie ;	X	
✓ surveillance de personnes ayant à vivre une situation douloureuse ou de crise.	X	
<b>5 – Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique</b>		
<b>Réalisation de soins à visée préventive :</b>		
✓ vaccinations ;	X	

✓ dépistage de différents risques : maltraitance, risque liés au travail ... ;		
✓ entretiens à visée préventive ;		
✓ éducation thérapeutique d'une personne soignée ;		
✓ éducation individuelle et collective pour la santé ;		
✓ actions de préventions des risques liés aux soins.		
<b>Réalisations de soins à visée diagnostique :</b>		
✓ entretien infirmier à visée diagnostique ;	X	
✓ examen clinique à visée diagnostique ;		
✓ entretien d'évaluation de la douleur ;		
✓ prélèvements biologiques ;	X	
✓ explorations fonctionnelles ( <i>en lien avec les processus étudiés</i> )	X	
✓ enregistrement et lecture de tracés relatifs au fonctionnement des organes ; ECG	X	
✓ tests. : IDR,	X	
<b>Réalisation de soins à visée thérapeutique :</b>		
✓ entretien infirmier d'aide thérapeutique ;		
✓ entretien de médiation ;		
✓ administration de médicaments et de produits par voies orale, entérale, parentérale ;	X	X
✓ administration de produits par instillation, ou lavage dans les yeux, les sinus ou les oreilles ;	X	
✓ administration de produits par pulvérisation sur la peau et en direction des muqueuses ;	X	
✓ administration de produits médicamenteux par sonde ou poire dans les organes creux ;		
✓ réalisation de soins visant la fonction respiratoire : aspiration de sécrétions, oxygénothérapie... ;		
✓ réalisation de soins visant l'intégrité cutanée : soins de plaies, pansements ;		
✓ réalisation de soins de plaie, de réparation cutanée, d'application de topique, d'immobilisation ou de contention ;		
✓ réalisation de soins de stomies ;	X	
✓ réalisation de soins visant à la thermorégulation ;		
✓ actions de rééducation vésicale : calendrier mictionnel, reprogrammation.		
<b>Réalisation de soins visant à la santé psychologique ou mentale :</b>		
✓ activités à visée thérapeutique ou psychothérapeutique ;		
✓ activités ludiques à visée d'éveil ou de maintien de la conscience ou de la mémoire ;		
✓ activités à visée socio-thérapeutique ;		
✓ contrôle et suivi des engagements thérapeutiques, des contrats et des objectifs de soins.		
<b>Réalisation de soins visant au soulagement de la souffrance :</b>		
✓ activités de relaxation (respiration, toucher, paroles, visualisation positive...)		
✓ entretien spécifique de la relation d'aide : verbalisation, reformulation	X	
<b>Réalisation de soins en situation spécifique :</b>		
✓ soins en situation d'urgence ;		
✓ soins en situation de crise ;		
✓ soins en situation palliative ou en fin de vie ;		
✓ toilette et soins mortuaires ;		
✓ soins dans les transports sanitaires urgents et médicalisés ;		
✓ assistance du médecin en consultation et lors de certains actes médicaux.		
<b>6 – Coordination et organisation des activités et des soins</b>		
<b>Organisation de soins et d'activités :</b>		
✓ élaboration, formalisation et rédaction d'un projet de soins ou d'un projet de vie personnalisé ;	X	X
✓ élaboration d'une démarche de soins infirmiers pour une personne ou pour un groupe ;	X	X
✓ planification des activités dans une unité de soins pour un groupe de personnes pris en charge, pour la journée et à moyen terme ;	X	X
✓ répartition d'activités et de soins entre les différents membres d'une équipe de soins dans le cadre de la collaboration ;	X	
<b>Coordination des activités et suivi des parcours de soins :</b>		
✓ coordination de ses activités avec les services prestataires : laboratoire, radio... ;		
✓ coordination des activités et des prises en charge entre les différents lieux sanitaires, sociaux, et médico-sociaux, le domicile, la maison de repos... ;		
✓ coordination des intervenants médico-sociaux ;		
✓ contrôle et suivi du cheminement des examens ;		
✓ intervention au cours de réunion de coordination.		
<b>Enregistrement des données sur le dossier du patient et les différents supports de soins :</b>		
✓ rédaction, lecture et actualisation du dossier de soins ou de documents de santé accompagnant la personne ;	X	
✓ enregistrement de données cliniques et administratives ;	X	

✓ rédaction et transmission de documents de suivi pour la continuité des soins ;	X	
✓ enregistrement des informations sur les supports d'organisation : planification, bons de demande d'examen... ;	X	
✓ recueil et enregistrement d'information sur logiciels informatiques.	X	
<b>Suivi et traçabilité d'opérations visant à la qualité et la sécurité :</b>		
✓ enregistrement de données spécifiques à la gestion des risques et à la mise en œuvre des procédures de vigilances sanitaires ;	X	
✓ enregistrement et contrôle des données sur la qualité des pratiques ;	X	
✓ enregistrement et vérification des données de traçabilité spécifiques à certaines activités ;		
✓ établissement de comptes rendus dans le cadre de mise en œuvre des soins d'urgence ou de traitement antalgique.		
<b>Actualisation des documents d'organisation des soins :</b>		
✓ réalisation et actualisation des protocoles de soins infirmiers ;		
✓ réalisation d'outils d'organisation des activités de soins.		
<b>Transmission d'informations :</b>		
✓ transmission orale d'informations recueillies vers les médecins et les professionnels de santé ;	X	
✓ transmission d'informations à partir de différents documents utilisés pour les soins : dossiers, feuilles... ;	X	
✓ prise de parole en réunion de synthèse ou de transmission entre équipes de soins ;		
✓ transmission d'informations orales et écrites aux professionnels de la santé pour un suivi de la prise en charge ;	X	
✓ transmission orale d'informations à la famille, aux proches de la personne soignée ou aux aides à domicile ;		
✓ réponse téléphonique à des demandes émanant de la personne soignée, des professionnels de santé et du social, ou des proches ;		
✓ élaboration de résumés cliniques infirmiers.	X	
<b>Interventions en réunion institutionnelle :</b>		
✓ interventions lors de réunions de travail ou institutionnelles ;		
✓ préparation de synthèses cliniques.		
<b>7 – Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits</b>		
<b>Préparation et remise en état de matériel ou de locaux :</b>		
✓ préparation du matériel et des lieux pour chaque intervention soignante ;		
✓ préparation du dossier et mise à disposition des éléments nécessaires à la situation.		
<b>Réalisation et contrôle des opérations de désinfection et de stérilisation :</b>	X	
✓ vérification de la propreté du matériel utilisé dans la chambre et pour les soins ;	x	
✓ vérification des indicateurs de stérilisation du matériel ;	X	
✓ vérification de l'intégrité des emballages ;	X	
✓ réalisation des différentes étapes de traitement du matériel : désinfection, stérilisation...	X	
<b>Conduite d'opérations de contrôle de la qualité en hygiène :</b>		
✓ réalisation de protocoles de prédésinfection, de nettoyage, de désinfection ou de stérilisation ;	X	
✓ élaboration de protocoles de soins infirmiers ;		
✓ application des règles d'hygiène concernant le matériel et contrôle de leur respect.	X	
<b>Conduite d'opérations d'élimination des déchets :</b>		
✓ réalisation de l'élimination des déchets en fonction des circuits, de la réglementation et des protocoles établis.	X	
<b>8 – Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires</b>		
<b>Accueil de stagiaire ou de nouveau personnel :</b>		
✓ accueil de stagiaire ou de nouveau personnel ;		
✓ délivrance d'information et de conseil aux stagiaires ou au nouveau personnel ;		
✓ élaboration de documents de présentation du service ou d'accueil ;		
✓ contrôle du niveau de connaissance, des acquis professionnels et du projet professionnel ;		
✓ élaboration en équipe du projet ou du protocole d'encadrement.		
<b>Conseil et formation dans l'équipe de travail :</b>		
✓ conseils et informations aux membres de l'équipe de soins et de l'équipe pluridisciplinaire ;		
✓ réajustement d'activités réalisées par des stagiaires ou des nouveaux personnels en vue d'apprentissage ;		
✓ explications sur les modalités du soin, et accompagnement afin de transmettre les valeurs soignantes, l'expertise nécessaire, et l'organisation du travail ;		
✓ encadrement de l'équipe travaillant en collaboration avec l'infirmier.		
<b>Réalisation de prestation de formation :</b>		
✓ intervention en institut de formation ;		
✓ réalisation de cours ou intervention sur la pratique professionnelle ;		
✓ démonstration de soins réalisés dans un but pédagogique ;		
✓ information, conseil et formation en santé publique (tutorat...).		
<b>Contrôle des prestations des stagiaires de diverses origines :</b>		

✓ contrôle au quotidien dans l'ensemble des situations professionnelles ;		
✓ renseignement des documents de suivi ;		
✓ réalisation des feuilles d'évaluation des stagiaires ;		
✓ contrôle de prestations au cours des mises en situation professionnelle.		
<b>9 – Veille professionnelle et recherche</b>		
<b>Relation avec les réseaux professionnels :</b>		
✓ lecture de revues professionnelles ;	X	
✓ lecture de travaux de recherche en soins ;	X	
✓ constitution et alimentation d'une base d'information sur la profession d'infirmier et les connaissances professionnelles ;		
✓ recherche sur les bases de données existantes dans les domaines du soin et de la santé ;	X	
✓ recherche, sur les bases de données existantes, des recommandations de bonnes pratiques.	X	
<b>Rédaction de documents professionnels et de recherche :</b>		
✓ réalisation d'études et de travaux de recherche dans le domaine des soins ;		
✓ réalisation de publication à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé ;		
✓ rédaction de protocoles ou de procédures ;		
✓ accompagnement de travaux professionnels.		
<b>Bilan sur les pratiques professionnelles :</b>		
✓ échanges de pratiques professionnelles avec ses pairs ou avec d'autres professionnels de la santé ;	X	X
✓ apport d'éléments dans le cadre d'élaboration de recommandations de bonnes pratiques ou dans le cadre d'évaluation de pratiques professionnelles ;	X	
✓ mise en place de débats sur les éléments éthiques dans un contexte de soins ;		
✓ veille professionnelle et réglementaire.		

## ANNEXE IV. LISTE DES REFERENTS DES UE

<b>Semestre 1 :</b>		
<b>INTITULE UE</b>		<b>FORMATEURS REFERENTS</b>
UE 1.1 S1	Psychologie, Sociologie, Anthropologie	A. PERREL – F. VERSINI
UE 1.3 S1	Législation, Ethique, Déontologie	F. VERSINI – A. MARTIN
UE 2.1 S1	Biologie fondamentale	E. TOSCH
UE 2.2 S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	E. TOSCH – C. KLEINKNECHT
UE 2.4 S1	Processus traumatiques	A.GERARD
UE 2.10 S1	Infectiologie, hygiène	F. VERSINI
UE 2.11 S1	Pharmacologie et thérapeutiques	C. KLEINKNECHT – A. MARTIN
UE 3.1 S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	A. GERARD – E. TOSCH
UE 4.1 S1	Soins de confort et de bien-être	F. VERSINI - S.LOLL
UE 5.1 S1	Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	S.LOLL – F. VERSINI
UE 6.1 S1	Méthodes de travail et TIC	A. PERREL - C. KLEINKNECHT
UE 6.2 S1	Anglais	C. GAERTNER

<b>Semestre 2 :</b>		
<b>INTITULE UE</b>		<b>FORMATEURS REFERENTS</b>
UE 1.1 S2	Psychologie, Sociologie, Anthropologie	A. PERREL – F. VERSINI
UE 1.2 S2	Santé publique et économie de la santé	E. TOSCH – A. MARTIN
UE 2.3 S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	F. VERSINI
UE 2.6 S2	Processus psychopathologiques	A.GERARD – A. PERREL
UE 3.1 S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière	A. GERARD – E. TOSCH
UE 3.2 S2	Projet de soins infirmiers	A. GERARD - F. VERSINI
UE 4.2S2	Soins relationnels	A. PERREL - A.GERARD
UE 4.3 S2	Soins d'urgences	C. KLEINKNECHT – A. ANCEL
UE 4.4 S2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	E. TOSCH - C. KLEINKNECHT – A. MARTIN
UE 4.5 S2	Soins infirmiers et gestion des risques	S.LOLL – A. MARTIN
UE 5.2 S2	Evaluation d'une situation clinique	A. GERARD – E. TOSCH
UE 6.2 S2	Anglais	C. GAERTNER



**Semestre 3 :**

<b>INTITULE UE</b>	<b>FORMATEURS REFERENTS</b>
UE 1.2 S3 Santé publique et économie de la santé	E. TOSCH – A. PERREL
UE 2.5 S3 Processus inflammatoires et infectieux	A. MARTIN – A. GERARD
UE 2.8 S3 Processus obstructifs	C. KLEINKNECHT
UE 2.11 S3 Pharmacologie et thérapeutiques	C. KLEINKNECHT – A. MARTIN
UE 3.2 S3 Projet de soins infirmiers	A. GERARD- F. VERSINI
UE 3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	F. VERSINI – S. LOLL
UE 4.2 S3 Soins relationnels	A. GERARD – A. PERREL
UE 4.6 S3 Soins éducatifs et préventifs	E. TOSCH – A. MARTIN
UE 5.3 S3 Communication et conduite de projet de soins infirmiers	A. GERARD - A.PERREL
UE 6.2 S3 Anglais	C. GAERTNER

**Semestre 4**

<b>INTITULE UE</b>	<b>FORMATEURS REFERENTS</b>
UE 1.3 S4 Législation, éthique, déontologie	S.LOLL – A. MARTIN
UE 2.7 S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs	F. VERSINI
UE 3.4 S4 Initiation à la démarche de recherche	S. LOLL - F. VERSINI
UE 3.5 S4 Encadrement des professionnels de santé	S.LOLL - C. KLEINKNECHT
UE 4.3 S4 Soins d'urgences	C. KLEINKNECHT – A. ANCEL
UE 4.4 S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	E. TOSCH - C. KLEINKNECHT – A. MARTIN
UE 4.5 S4 Soins infirmiers et gestion des risques	S.LOLL – A. MARTIN
UE 4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs	A. PERREL – E. TOSCH
UE 5.4 S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et stagiaires	S.LOLL – A. MARTIN
UE 6.2 S4 Anglais	C. GAERTNER

**Semestre 5:**

<b>INTITULE UE</b>	<b>FORMATEURS REFERENTS</b>
UE 2.6 S5    Processus psychopathologiques	A. GERARD – A. PERREL
UE 2.9. S5    Processus tumoraux	C. KLEINKNECHT
UE 2.11 S5    Pharmacologie et thérapeutiques	C. KLEINKNECHT – A. MARTIN
UE 3.3 S5    Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	A. PERREL – E. TOSCH
UE 4.2 S5    Soins relationnels	A. PERREL - A. GERARD
UE 4.4 S5    Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	E. TOSCH - C. KLEINKNECHT – A. MARTIN
UE 4.7 S5    Soins palliatifs et fins de vie	S.LOLL
UE 5.5 S5    Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	A. GERARD - A. PERREL
UE 5.7 S5    UE Optionnelle	E. TOSCH – F. VERSINI
UE 6.2 S5    Anglais	C. GAERTNER

**Semestre 6:**

<b>INTITULE UE</b>	<b>FORMATEURS REFERENTS</b>
UE 3.4 S6    Initiation à la démarche de recherche	S. LOLL - C. KLEINKNECHT
UE 4.8 S.6    Qualité des soins et évaluation des pratiques	A. GERARD - A. MARTIN
UE 5.6 S6    Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles	S. LOLL - C. KLEINKNECHT
UE 5. 7        UE Optionnelle	E. TOSCH – F. VERSINI
UE 6.2        Anglais	C. GAERTNER

**PROJETS TRANSVERSAUX SEMESTRES 1 à 6**

UE 5.8        Stage professionnel	F. MOEGLER - C. GAERTNER
-----------------------------------	--------------------------

# ANNEXE V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2023/2024

T1 N9-0  
version du 03/07/2023



## PROGRAMMATION DE L'ALTERNANCE 2023 / 2024

	Semestres 1-3-5															Semestre 2-4-6													
	SEPTEMBRE 2023					OCTOBRE 2023					NOVEMBRE 2023					DECEMBRE 2023					JANVIER 2024					FEVRIER 2024			
Lundi...	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26		
Semaine N°		36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
S1 et S2		E	E	E	E	E	E	E	S1	S1	S1	S1	S1	E	E	E	E	V	V	E	E	E	E	S2a	S2a	S2a	S2a		
S3 et S4	S1+S2	S3a	S3a	S3a	S3a	S3a	E	E	E	E	E	E	S3b	S3b	S3b	S3b	S3b	V	V	E	E	E	E	E	S4a	S4a	S4a		
S5 et S6	SP1	E	E	E	E	E	S5a	S5a	S5a	S5a	S5a	S5a	S5a	E	E	E	E	V	V	S5b	S5b	S5b	S5b	E	E	E	E		
	SP1 07/09						SP2 18/10	SP6 23/10					SP10 22/11	SP3 01/12						SP7 09/01						SP11 13/02			

### Semestres 2 et 4

### Semestre 6

	MARS 2024				AVRIL 2024				MAI 2024				JUN 2024				JUILLET 2024				AOUT 2025					
	Lundi...	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19
Semaine n°	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
S1 et S2	S2a	E	E	E	E	E	V	E	E	S2b	S2b	S2b	S2b	S2b	E	E	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
S3 et S4	S4a	S4a	E	E	E	E	S4b	V	S4b	S4b	S4b	S4b	E	E	E	E	V	V	V	V	V	V	V	V	V	
S5 et S6	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	S6a	V	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	S6b	V	V	Fin de formation							
	SP4 14/03				SP8 21/03								SP9 04/06	SP12 13/06		SP5 28/06										

Légende :	
Stage	S
Vacances scolaires	V
Enseignements	E
Vacances E.N.	E
Service sanitaire (action)	S
Suivi pédagogique n°	SP

#### Effectifs étudiants :

- 1<sup>ère</sup> année : 49 ESI
- 2<sup>ème</sup> année : 42 ESI
- 3<sup>ème</sup> année : 41 ESI

#### Déroulement des semestres :

- S1-S3-S5 : sept 2023 au 02 février 2024
- S2-S4 : 05 fév 2024 au 25 août 2024
- S6 : 05 fév 2024 au 30 juin 2024

## ANNEXE VI. LISTE DES TERRAINS DE STAGE DE L'INSTITUT DU GHSO

IFSI GHSO  
Sélestat

Liste des terrains de stage  
IFSI du GHSO

Réf. : T8 N1-1  
Version : 1  
Date : 05/10/2023

SCD		
GROUPE HOSPITALIER SELESTAT OBERNAI - 67606 SELESTAT Cedex		
	Site de Sélestat	Médecine A (fermé)
		Médecine B
		Médecine C
		UPPA
		Chir AB
		Pédiatrie
		Chir ambulatoire
		USC
		SSPI
		SAU - UHTCD
		EHPAD
		SMTI + UVP
	Site d'Obernai	EHPAD Berges de l'Ehn
		EHPAD St Vincent
		Médecine gériatrique + SSR
Policlinique		
POLE SANITAIRE PRIVE MULHOUSIEN DU DIACONAT - 68067 MULHOUSE Cedex		
	Site du Diaconat Roosevelt	Chir A
		Chir B
		Chir C
		Chir ambulatoire
		USC
		SSPI
	Site Fonderie	Policlinique / chir main
		Chir 1
		Chir 2
		HDJ
		USIC
		Cardio A
Site du Diaconat	Cardio B	
	SSPI	
	Urgences	
GROUPE HOSPITALIER DU CENTRE ALSACE - 68003 COLMAR Cedex		
	Site Hôpital Schweitzer	Médecine cardio 1
		Médecine cardio 2
		Médecine cardio 3
		USIC
		USMC
		Chir ambulatoire
		Chir 2
		Chir 3-4
		SSPI
		Médecine gériatrique
		SSR
	Site du Diaconat	EHPAD R. Vogel
HOME DU FLORIMONT - 68 WINTZENHEIM	Wintzenheim	Home du Florimont
HOPITAUX CIVILS DE COLMAR	Colmar	Selon disponibilités
HOPITAUX UNIVERSITAIRES STRASBOURG		Selon disponibilités
GROUPE HOSPITALIER DE LA REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE		Selon disponibilités
Clinique RHENA STRASBOURG		Selon disponibilités
Clinique Ste BARBE STRASBOURG		Selon disponibilités
Clinique St LUC SCHIRMECK		Selon disponibilités
Clinique Ste ANNE		Selon disponibilités
Clinique de la TOUSSAINT		Selon disponibilités
ICANS		Selon disponibilités
Clinique de l'ORANGERIE		Selon disponibilités
CENTRE HOSPITALIER - 68120 PFASTATT	Pfastatt	Médecine polyvalente
Policlinique		
SSR		
AURAL - STRASBOURG	Strasbourg	HAD
Bergson-hémodialyse		
Dialyse		
	Colmar	hémodialyse
	Mulhouse	hémodialyse
DIAVERUM MULHOUSE	Mulhouse	

SLD / SSR		
CRF Albert CAMUS - 68093 MULHOUSE		Selon disponibilités
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE - 67132 SCHIRMECK		SSR
CENTRE SSR St JEAN - 68780 SENTHEIM		Selon bassin géographique
CDRS - 68020 COLMAR Cedex	Colmar	Platanes 1 - SSR
		EVC
		Platanes 2
		Platanes 3
		Cèdres Tilleuls
CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE - 68 COLMAR	Colmar	SSR
CENTRE HOSPITALIER ERSTEIN VILLE - EHPAD - 67151 ERSTEIN	Erstein	EHPAD SSR
CENTRE MEDICAL Ste ANNE - 68502 GUEBWILLER Cedex - JUNGHOLTZ		SSR
CENTRE MEDICAL MGEN - 68410 TROIS EPIS	Trois Epis	Hohneck SSPOG
		Bonhomme Soins palliatifs
		Hohneck 1 Rééduc. Neuro.
		Bonhomme - Wettstein MPR
		Wettstein 2 - réadap. nutritionnelle
		Gaschney 2 - rééduc. nutritionnelle
		Wettstein 3 - réadap. Nutritionnelle
		Gaschney 3 - idem
	Roseraie - SSPOG	
EHPAD St JOSEPH - 67 saales		EHPAD
EHPAD ALUMNAT - 67750 SCHERWILLER		EHPAD
EHPAD MISSIONS AFRICAINES - 67 St PIERRE		EHPAD
EHPAD EPGIF		EHPAD
EHPAD Intercommunal Les FRAXINELLES - 68750 BERGHEIM		EHPAD
EHPAD Résidence "Le Ried" - 67 MARCKOLSHEIM		EHPAD
Fondation Jean DOLLFUS - 68060 MULHOUSE Cedex		EHPAD
HIVA - 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Ste MARIE AUX MINES	SMR EHPAD
	Ste Croix aux Mines	EHPAD St Vincent
HOPITAL Intercommunal ENSISHEIM NEUF-BRISACH - 68190 ENSISHEIM	Ensisheim	EHPAD
	Neuf-Brisach	EHPAD

### REFERENCES A L'EXERCICE PROFESSIONNEL



CODE DE LA SANTE PUBLIQUE Partie législative – Professions de santé – Livre III : Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers – Titre 1<sup>er</sup> : profession d'infirmier ou d'infirmière

- exercice de la profession : articles L.4311-1 à 4311-29
- organisation de la profession et règles professionnelles : articles L.4312-1 à 4312-9
- dispositions pénales : articles L.4314-1 à 4314-6

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE Professions de santé Livre III : auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière

- actes professionnels : articles R.4311-1 à 4311-15
- personnes autorisées à exercer la profession : articles D.4311-16 à D.4311-33 et R.4311-34 à R.4311-41
- diplômes de spécialité : articles D.4311-42 à D.4311-51
- inscription au tableau de l'ordre : articles R.4311-52 et R.4311-52-1
- règles communes d'exercice libéral : article R.4311-53
- règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers : articles R.4311-54 à R.4311-55, D.4311-56 à D.4311-88R.4311-89 à R.4311-94
- dispositions communes à tous les modes d'exercice : articles R.4312-1 à R.4312-32
- infirmiers ou infirmières d'exercice libéral : articles R.4312-33 à R.4312-48
- procédure disciplinaire : article R.4312-50

### REFERENCES A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT



- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.
- Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier
- Arrêté du 23 septembre 2014 relatif à la création d'une annexe « Supplément au diplôme » pour les formations paramédicales d'infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de pédicure-podologue et d'infirmier anesthésiste
- Arrête du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
- Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R4383-2 et R4383-4 du code de la santé publique
- Décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Circulaire DGOS/RH1/2011/293 du 20 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du référentiel de formation infirmière
- Instruction du 24 décembre 2014 relative aux stages en formation infirmière
- Instruction DGOS/RH1/2011/470 du 14 décembre 2011 relative à la mise en œuvre des évaluations dans le cadre de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier.
- Circulaire DGOS/RH1/2012/256 du 27 janvier 2012 relative au jury régional du diplôme d'Etat d'infirmier
- Instruction DGOS/RH1/2014 du 24 décembre 25014 relative aux stages en formation infirmière

## OUVRAGES



- COLLIÈRE, Marie-Françoise –Promouvoir la vie. De la pratique des femmes soignantes aux soins infirmiers- Ed Elsevier/Masson, 1996, 396p.
- COLLIÈRE Marie-Françoise-Soigner le premier art de la vie- Elsevier/Masson, 2<sup>ème</sup> édition, 2002, 456p.
- GASSIER, Jacqueline – Guide AS/AP – Paris, MASSON, 1995, page 5 (353 pages).
- HESBEEN W. – Le caring est-il prendre soin ? - revue perspective soignante – n°4, 1999, page 8.
- Diversifier, un site sur la diversification en pédagogie - Le BOTERF, Guy – consulté le 02 février 2009 - <http://francois.muller.free.fr/diversifier/leboterf.htm>.
- POTIER, Marguerite - Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers - France, LAMARRE, 2002, 363 pages.
- « L’alternance », fiche technique en ligne ; la lettre du CEDIP ; avril 2000
- MONTESINOS André, LE BOTERF Guy. Compétence. In : FORMARIER Monique, JOVIC Ljiljana. Les concepts en sciences infirmières. 2<sup>ème</sup> édition. Lyon : Mallet Conseil, 2012,328 p
- Dictionnaire Larousse